

## *Le Mot du Maire*

« Ayez toujours des pensées positives. La joie ne peut s'épanouir dans un terrain de peur ». Citation célèbre qui alimente quotidiennement mon action en me voulant résolument optimiste même si, tous les jours nous devons affronter des peines, des blessures, des déceptions et des obligations qui n'entrent pas dans l'idée d'un conceptualisme affirmé.

A ces mots, je souhaite souligner que chaque citoyen détient sa propre vérité et peut donc la révéler voire l'exprimer vivement ou la préserver. Nous vivons une période compliquée et usante, une pandémie dont on ne sait quand elle sera neutralisée, des élections qui se profilent avec des promesses, des critiques, des invectives, des discours prévisibles et des surenchères qui nous rendent perplexes voire défiants et dont les contenus demeurent soit orientés, soit emprunts de conservatisme affirmé et souvent utopiques. Il faut savoir raison gardée et chaque Français jugera puis s'exprimera en toute liberté, puisque ce droit fondamental nous est donné, ce qui n'est pas le cas dans de nombreux pays, faut-il le souligner, oui c'est un élément de la Liberté, notre liberté si chère. Cette année qui s'écoule aura été marquée par la gestion difficile de la crise sanitaire et ses conséquences mais aussi par une prise de conscience inégalée de tous même si « en même temps » un doute subsiste dans nos têtes quant à l'immunité collective et les dégâts collatéraux de cette crise sanitaire. Notre Commune vit ce passage délicat avec lucidité, patience et pragmatisme ce qui bien entendu ralentit les élans associatifs, les échanges commerciaux, les échanges humains dont l'outil numérique a bien profité.

A ce propos, je vous informe d'évènements à venir qui seront profitables à notre ruralité. La fibre, tant attendue, sera opérationnelle début 2023 puisque le programme a débuté depuis environ deux mois et va donc s'étaler sur quinze mois.

Un outil numérique sous la forme d'un site appelé Intra Muros, va être développé par convention avec la Communauté de Communes dans les mois qui viennent puis mis à disposition auprès des Communes adhérentes et à la suite, accessible pour chacun d'entre nous. Cet outil va permettre de développer la communication. Dans le cadre du plan de relance de l'Etat une Conseillère numérique a été recrutée afin de soutenir les habitants du territoire dans le but de lutter contre l'illectronisme et la fracture numérique. Vous trouverez le lien dans ce bulletin à la rubrique CLIC. Le site Internet de notre Commune revisité depuis peu est un élément disponible et accessible à tous pour l'obtention d'informations utiles.

En termes de programmation de travaux, notre révision de l'éclairage public poursuit son chemin puisqu'une première tranche a été accomplie cette année, une deuxième tranche verra le jour en 2022 puis une dernière en 2023. Cela représente un investissement important mais qui va permettre à notre Collectivité d'économiser avec un effet immédiat sur nos impôts locaux, puisque faut-il le rappeler, nous n'avons pas augmenté le tarif depuis de nombreuses années. Le projet « Eco-quartier » est bien sûr maintenu, un bureau d'étude a été consulté et nous sommes en phase de constitution du dossier technique et du financement global de l'opération. Les éléments et les grandes lignes retenus lors des consultations publiques seront pris en compte ainsi que les avis des services de l'Etat et des différents organismes afin d'être en phase avec le dossier de demande de subventions dans le cadre des règles environnementales et d'urbanisme.

J'attire votre attention sur un évènement important qui modifiera notre schéma de collecte des ordures ménagères et la fiscalité attenante dont l'objectif est de réduire les coûts. En effet le SYMCTOM va mettre en place la redevance incitative sur tout le territoire au 1er janvier 2024 avec une zone mixte comparative en 2023 de la TOM (taxe d'ordure ménagère) dont la base est la taxe foncière et la RI (redevance incitative) dont la base sera l'adresse de l'habitant utilisateur. Ce projet est mené depuis plus d'un an dans la concertation et dans la volonté de mieux trier pour résoudre les problèmes d'enfouissement et de collecte. L'ensemble de l'opération a pour objectif de réduire les coûts et de nous responsabiliser sur le tri. Les Communes seront consultées et chaque habitant sera auditionné dans le courant de l'année 2022. Vous trouverez en pièce jointe au bulletin municipal le document du SYMCTOM.

Pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive nous avons été contraints d'abandonner les manifestations habituelles, je pense au repas des anciens, aux vœux du nouvel an, nous avons réduit les activités pour la jeunesse et les Associations locales ont, bien sûr, limité leurs actions dans les règles sanitaires. Je déplore cette paupérisation du lien social mais sachez que les services de la Commune demeurent à votre disposition. Je tiens à remercier vivement les Conseillers Municipaux, les bénévoles, les membres des associations, les employés, les enseignants et leurs accompagnants ainsi que les services de nos partenaires habituels pour leur dévouement, leur pragmatisme, leur volonté à servir l'ensemble de nos habitants. Je remercie nos trois lauréates pour le fleurissement de leurs maisons, elles ont obtenu un prix départemental ainsi que nos jardiniers communaux puisque nous avons été récompensés par une fleur départementale. Notre Commune est connue et reconnue pour son dynamisme environnemental. Nous continuerons ce programme d'embellissement et j'incite les habitants à se manifester auprès de nos services pour concourir cette année.

Au chapitre des déceptions, je déplore l'arrêt de l'activité de la boulangerie, nos efforts humains et financiers n'ont pas suffi pour maintenir ce commerce de proximité. Le Conseil va se mobiliser pour que cette structure reprenne forme afin de nous servir dans de bonnes conditions et ainsi participer à l'animation de notre Commune. Comme chaque année, lors des vœux, je fais un appel auprès de la population pour rejoindre les bénévoles des Associations locales qui, malgré les circonstances sanitaires ont œuvré pour la vie locale. Venez nous rejoindre, il se passe de belles choses dans une grande convivialité. Je remercie les membres de ces structures qui animent le bourg et nos villages.

Vous l'aurez constaté, nos priorités demeurent l'animation locale qu'elle soit d'un ordre commercial, social, sécuritaire et environnemental. Vous pouvez compter sur notre détermination et notre sens de l'action dont le seul objectif n'est pas de diviser mais de rassembler autour d'un thème cher, le bien vivre ensemble.

Je n'oublie pas ceux qui, bien trop nombreux nous ont quitté, je félicite les nouveaux parents et je souhaite la bienvenue aux nouveaux arrivants.

Le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter à vous et vos proches une excellente année 2022.

Chantal LAGARDE  
Finances, achats, ressources humaines, relations administratives

Virginie LEDUC  
Communication, informations, relations associations, intergénérationnel

Sylvie COZIC  
4<sup>ème</sup> adjointe  
Communication, informations, relations associations, intergénérationnel

Michel LAMOUREUX  
-Finances, achats, cessions, ressources humaines, relations administratives  
-Urbanisme, travaux, bâtiments, chemins, voies communales

Sylvain BLUSSEAU  
-Environnement, développement durable, relation externe  
-Urbanisme, travaux, bâtiments, chemins, voies communales

Annie FOURNET  
-Communication, informations, relations associations, intergénérationnel

Jean-François FEIGNON  
2<sup>ème</sup> adjoint  
-Urbanisme, travaux, bâtiments, chemins, voies communales



Vincent CHATONNET  
Environnement, développement durable, relation externe

Jacques LAMBERT  
3<sup>ème</sup> adjoint  
-Environnement, développement durable, relation externe  
-Urbanisme, travaux, bâtiments, chemins, voies communales  
-Communication, informations, relations

Aurélien POIRON  
-Urbanisme, travaux, bâtiments, chemins, voies communales  
-Communication, informations, relations associations, intergénérationnel

Astrid VERNEAU  
1<sup>ère</sup> adjointe  
-Environnement, développement durable, relation externe  
-Urbanisme, travaux, bâtiments, chemins, voies communales  
-Communication, informations, relations associations, intergénérationnel

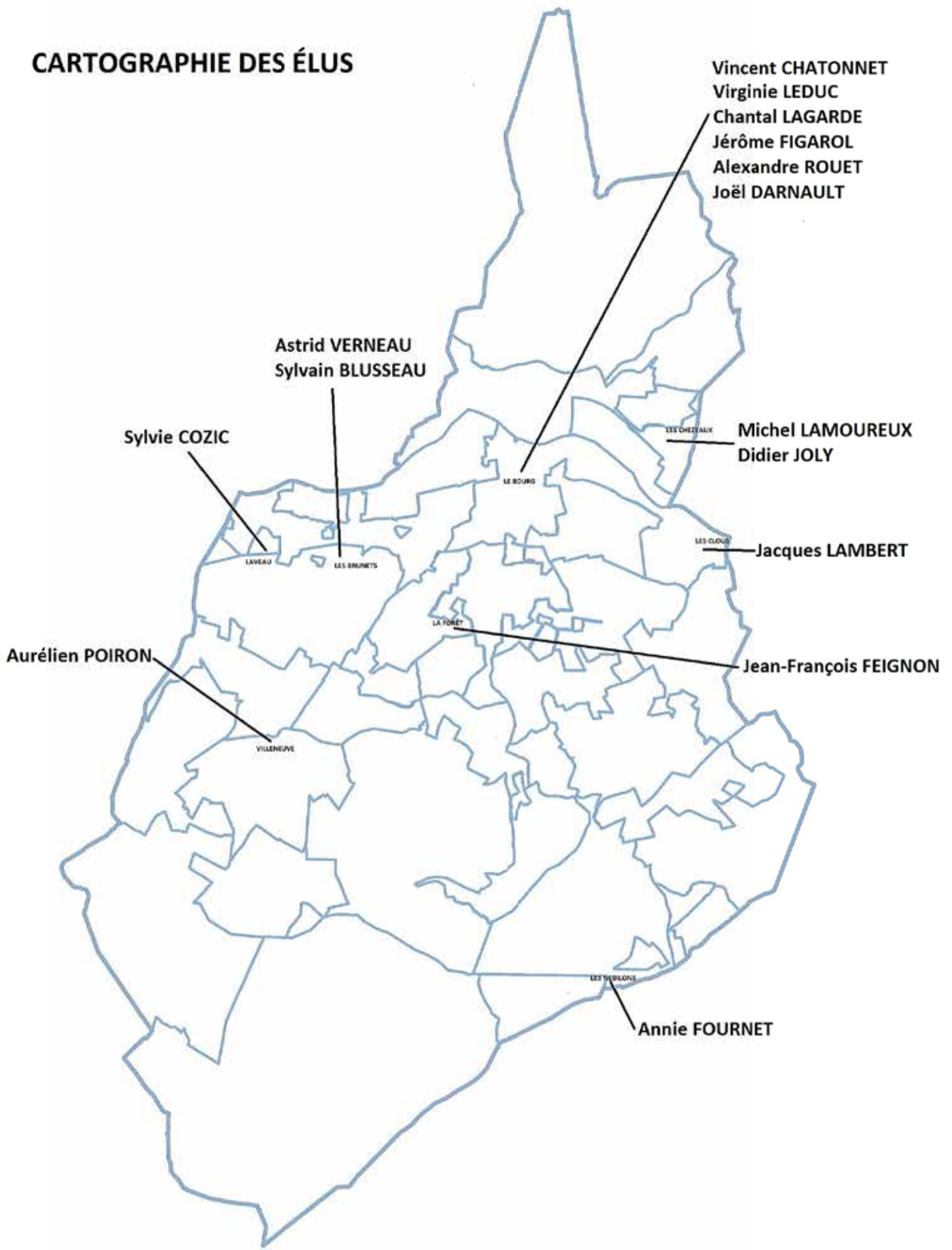
Joël DARNAULT  
Maire  
-Finances, achats, cessions, ressources humaines, relations administratives  
-Environnement, développement durable, relation externe  
-Urbanisme, travaux, bâtiments, chemins, voies communales  
-Communication, informations, relations associations, intergénérationnel

Jérôme FIGAROL  
-Finances, achats, cessions, ressources humaines, relations administratives  
-Environnement, développement durable, relation externe

Alexandre ROUET  
-Environnement, développement durable, relation externe  
-Urbanisme, travaux, bâtiments, chemins, voies communales

Didier JOLY  
-Urbanisme, travaux, bâtiments, chemins, voies communales  
-Communication, informations, relations associations, intergénérationnel

# CARTOGRAPHIE DES ÉLUS



## COMMISSIONS COMMUNALES

**Le Maire est membre de droit**

<b>FINANCES, ACHATS, CESSIONS, RESSOURCES HUMAINES, RELATIONS ADMINISTRATIVES</b>	<p><b><u>Responsable</u> : M Michel LAMOUREUX</b></p> <p><b><u>Membres</u> : M Jérôme FIGAROL, Mme Chantal LAGARDE</b></p>
<b>ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE, RELATION EXTERNE</b>	<p><b><u>Responsable</u> : M Alexandre ROUET</b></p> <p><b><u>Membres</u> : M Jérôme FIGAROL, Mme Astrid VERNEAU, M Jacques LAMBERT, M Sylvain BLUSSEAU, M Vincent CHATONNET</b></p>
<b>URBANISME, TRAVAUX, BATIMENTS, CHEMINS, V.C.</b>	<p><b><u>Responsable</u> : M Jean-François FEIGNON</b></p> <p><b><u>Membres</u> : M Michel LAMOUREUX, Mme Astrid VERNEAU, M Jacques LAMBERT, M Sylvain BLUSSEAU, M Didier JOLY, M Alexandre ROUET, M Aurélien POIRON</b></p>
<b>COMMUNICATION, INFORMATIONS, RELATIONS ASSOCIATIONS, INTERGENERATIONNEL</b>	<p><b><u>Responsable</u> : Mme Astrid VERNEAU</b></p> <p><b>Membres : Mme Sylvie COZIC, Mme Virginie LEDUC, Mme Annie FOURNET, M Jacques LAMBERT, M Didier Joly, M Aurélien POIRON</b></p>

## REPRESENTANTS

### AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET ASSOCIATIONS

<b>SYNDICAT ÉLECTRIFICATION RÉGION ARGENTON/CREUSE</b>	<p><b>Titulaires : - M Joël DARNAULT</b></p> <p><b>Suppléants : - M Jean-François FEIGNON</b></p>
<b>SIEPAC SAINT-GAULTIER</b>	<p><b>Titulaires : - M Jacques LAMBERT - M Vincent CHATONNET</b></p> <p><b>Suppléants : - M Didier JOLY - M Jean-François FEIGNON</b></p>
<b>SYNDICAT VOIRIE CANTON SAINT-GAULTIER</b>	<p><b>Titulaires : - M Joël DARNAULT - M Jean-François FEIGNON</b></p>
<b>SYNDICAT TRANSPORT SCOLAIRE SAINT-GAULTIER</b>	<p><b>Titulaires : - Mme Astrid VERNEAU - M Sylvain BLUSSEAU</b></p> <p><b>Suppléants : - Mme Virginie LEDUC - M Aurélien POIRON</b></p>

<b>SYNDICAT TRANSPORT SCOLAIRE ARGENTON/CREUSE</b>	<b>Titulaires : - M Sylvain BLUSSEAU - Mme Astrid VERNEAU</b>
<b>SYMCTOM</b>	<b>Titulaire : - M Joël DARNAULT Suppléant : - M Michel LAMOUREUX</b>
<b>PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA BRENNE</b>	<b>Titulaire : - M Joël DARNAULT Suppléant : - M Didier JOLY</b>
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES BRENNE VAL DE CREUSE</b>	<b>Titulaire : - M Joël DARNAULT Suppléant : - Mme Astrid VERNEAU</b>
<b>INITIATIVE BRENNE</b>	<b>Titulaire : - Mme Chantal LAGARDE  Suppléant : - M Jérôme FIGAROL</b>
<b>SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DE L'ASSAINISSEMENT AUTONOME DANS L'INDRE</b>	<b>Titulaire : - M Jean-François FEIGNON Suppléant : - M Joël DARNAULT</b>
<b>SDEI (Syndicat départemental d'énergies de l'Indre)</b>	<b>Titulaire : - M Jean-François FEIGNON</b>
<b>Familles Rurales</b>	<b>- Mme Astrid VERNEAU</b>
<b>Comité de Jumelage</b>	<b>- Mme Astrid VERNEAU</b>
<b>DELTA REVIE</b>	<b>- Mme Astrid VERNEAU - M Joël DARNAULT</b>
<b>Mieux Vivre</b>	<b>- Mme Annie FOURNET - M Joël DARNAULT</b>
<b>Affaires scolaires</b>	<b>- M Sylvain BLUSSEAU - Mme Virginie LEDUC</b>
<b>Référents Elus baliseurs chemins de randonnées</b>	<b>- M Jérôme FIGAROL - M Daniel MEUNIER</b>



# TRAVAUX ET ACHATS

- Réfection de l'éclairage public (tableaux, réseaux, lampes LED) pour réduction des dépenses énergétiques estimée à 50%, 1<sup>ère</sup> tranche Voie Violette, le Trait, Côte des Boissons, Les Clous, Barre-Neuve, le Bourg pour un montant de 39164 euros, subventions de l'Etat et Région par le Parc Naturel 27415 euros. Travaux réalisés par le SPIE.



- Panneaux de signalisation entreprise GIROD, pour la sortie et l'entrée de la Commune (limite d'agglomération repoussée) 612 euros.

- Carrelage de la salle des fêtes 19541 euros.

- Extension du Columbarium 11455 euros, subvention du Conseil Départemental 3038 euros, travaux réalisés par l'Entreprise BERNERON après études de plusieurs devis proposés.



- Réhabilitation de la boulangerie, travaux de menuiserie par la SARL BERNERON, 3179 euros subvention du Conseil Départemental 2401 euros.



- Travaux de voirie au village des Chézeaux 20 000 euros, subvention du Conseil Départemental 6075 euros.

- Travaux de ragréage sur les abords des voies communales, à l'entrée des Chézeaux et réhabilitation du Gué, les Vignes, les Nébilons, chemin menant de la Maisonnette à la Creuse, les Druidets, route du Cimetière, travaux effectués en Régie Municipale.

- Nettoyage et inspection des réseaux d'eaux pluviales, le Bourg, les Chézeaux, les Clous, interventions faites par les Vidanges Blancoises coût 4205 euros.

- Curage de fossés 2 kms, les Brunets, les Chézeaux, la Marnière, Kons, la Charpentière. Travaux effectués par l'entreprise DELAUNE, coût 2520 euros.

- Restauration des documents d'archives coût 332 euros.
- Achat d'un ordinateur en remplacement de celui devenu obsolète et amorti ainsi que de 2 ordinateurs portables pour mise en œuvre du télétravail des secrétaires 3074 euros.
- Achat d'un chauffe-eau pour les Ateliers Municipaux coût 385 euros.



- Travaux et achats en Régie municipale : création d'un auvent fermé sur le site des ateliers coût 2387 euros, fabrication de niches à hirondelles, de socles infos Brenne, boîte à livres. Coût total de la main d'œuvre en régie 5678 euros.



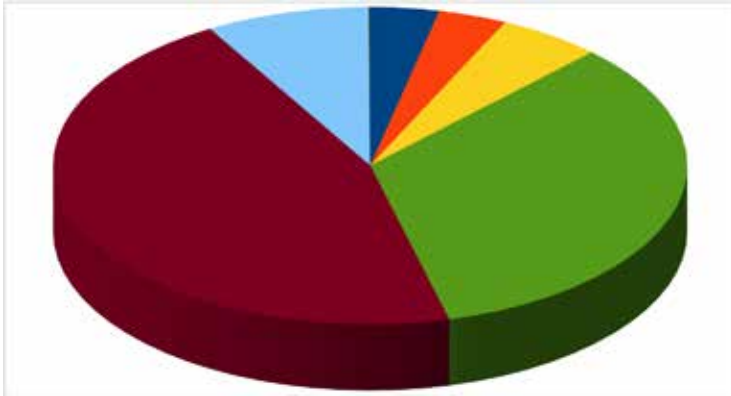
- Travaux d'entretien en régie : réparations de barrières vandalisées dans les chemins communaux, réparations de panneaux et mobiliers urbains endommagés par des tiers, sans oublier le vol et le vandalisme des plantations saisonnières, les dépôts de déchets sauvages etc... coût inestimable du fait de la récurrence de ces faits annuels .





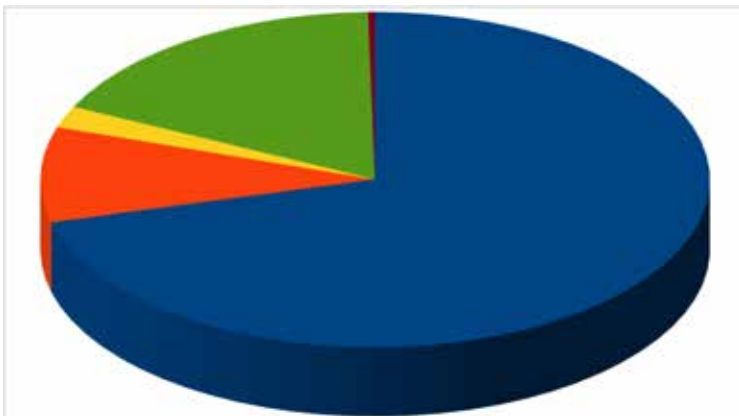
# LE BUDGET

## Recettes de fonctionnement réalisées en 2021



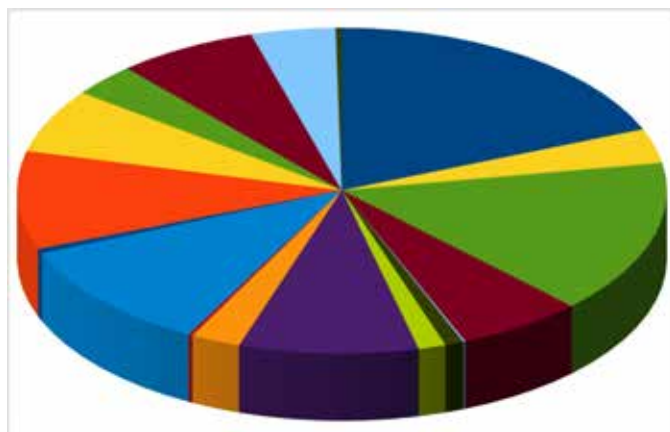
- C013 Atténuations de charges/ 11 232,21€
- 64 Remboursement sur rémunération/ 11 232,21€
- C70 Produits des services, du domaine et ventes divers/ 17 067,07€
- C73 Impôts et taxes/ 107839€
- C74 Dotations et participations/ 146036,06€
- C75 Autres produits de gestion courante/ 26846,47€
- C77 Produits exceptionnels/ 218,84€

## Dépenses de fonctionnement réalisées en 2021



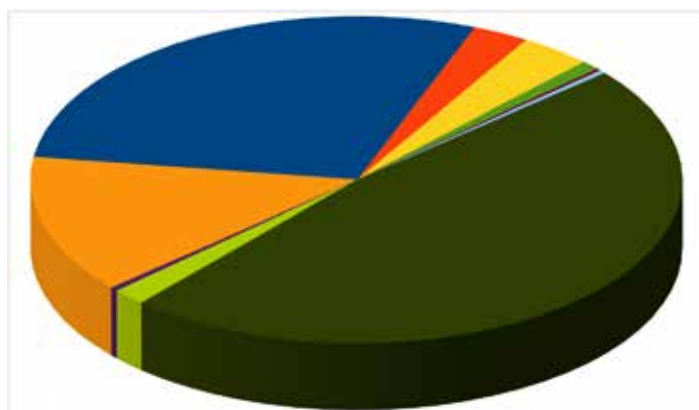
- C012 Charges de personnel et frais assimilés/ 196822,12€
- C014 Atténuations de produits/ 25 421€
- C042 Opérations d'ordre de transferts entre sections/ 5 801,03€
- C65 Autres charges de gestion courante/ 48 690,46€
- C66 Charges financières/ 897,58€
- C67 Charges exceptionnelles/ €

## Dépenses d'investissement réalisées en 2021



- Résultat reporté ou anticipé/ 61 539,70€
- Remboursement du capital d'emprunt/ 24 206,83€
- Dépôts et cautionnements reçus / 0€
- Avance subv. AEU TEPCV non réalisée/ 4 400€
- Carrelage de la salle des fêtes /19 540,96€
- Travaux Régie Local Atelier municipal 2021/8 064,62€
- Ecran ordi poste principal/ 139€
- Ordi mairie poste principal /1 183,80€
- Ordinateur portable 1 et 2 télétravail/ 875,80€
- Columbarium /11 455,20€
- Menuiserie boulangerie/ 3 179,79€
- Urne élections/248,40€
- Apport investissement Syndicat / 14010,85€
- Panneaux de signalisation les Brunets/ 612,35€
- Rénovation éclairage public BOURG/ 12 460,80€
- Rénovation éclairage public VOIE LA VIOLETTE/ 8 152€
- Rénovation éclairage public les CLOUS/ 4 174,80€
- Rénovation éclairage public BARRENEUVE/ 8 959,20€
- Rénovation éclairage public LES TRAITIS/ 5 416,80€
- Chauffe eau Atelier communal/ 385€
- 

## Recettes d'investissement réalisées en 2021



- Affectation des résultats/ 61 539,70€
- FCTVA/ 5 033,83€
- subvention FAR 2020 Travaux Boulangerie/ 2 401,22€
- subvention FAR 2020 Columbarium/ 3 038€
- subvention Radar Pédagogique/ 805,50€
- subvention Urne électorale/ 190€
- Caution logement dessus cantine/ 280€
- Emprunt carrelage SDF+ travaux/ 41 000€
- Taxes d'aménagement/ 1 436,57€
- Restauration documents d'archives/ 332€
- Subvention DETR travaux éclairage public/ 11 757,48€

# COMMISSION COMMUNICATION, INFORMATION, RELATIONS ASSOCIATIONS, INTERGÉNÉRATIONNEL

## Nos aînés

Nous nous faisons une joie de pouvoir reprendre notre repas de fin d'année avec les aînés de notre commune, mais malheureusement, la conjoncture actuelle ne s'y prête pas et nous ne voulons en aucun cas faire prendre de risques aux personnes qui assistent à cette journée festive.

La commission reprendra la distribution des colis de Noël le 18 décembre 2021 ; pour toutes les personnes de plus de 70 ans.

Malgré cette décision difficile d'annuler le repas, nous espérons pouvoir vous préparer un après-midi « goûter spectacle » courant mai 2022 et bien sûr le repas de Noël.

La commission vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année et surtout prenez soin de vous.



## La jeunesse

La commission jeunesse est ouverte à tous les enfants du village (de très jeune à adolescent).

C'est une commission qui a pour objectif :

- De favoriser le dialogue, l'échange, la bienveillance parmi les enfants du village à travers des activités ludiques, sportives ou culturelles
- De tisser un lien de qualité pérenne avec les habitants de la commune, les associations, les commerçants locaux, les élus...
- De valoriser l'image et l'engagement des jeunes à travers la concrétisation de différents projets
- D'encourager l'autonomie et concourir à l'épanouissement personnel

Les enfants s'inscrivent aux activités proposées selon leurs envies et leurs disponibilités, au fur et à mesure des invitations et des informations qu'ils reçoivent par courrier. Aucun engagement n'est demandé sur l'année.

Nos rendez-vous de cette année 2021 furent très restreints suite aux nombreux protocoles exigés face à la pandémie qui nous touche depuis 2 ans.

- Pour Pâques, un concours du plus bel œuf de pâques et une distribution de chocolats ont été mis en place. Le gagnant du concours s'est vu remettre un bon valable au restaurant « Au Bout du Pont ».
- Le 30 juillet, nous avons fait une sortie à la Réserve de la Haute Touche. Sortie subventionnée en partie par la région académique Centre Val de Loire (80%) et la commune (20%).
- Pour Halloween, un sachet de bonbons et un kit de fabrication ont été remis à chaque enfant. Nous avons récompensé la créativité d'un jeune par la remise d'un carnet de places de cinéma l'Eden Palace.
- Noël 2021 : un sachet de chocolat sera distribué.

La commission a aussi collaboré avec les institutrices (Mme Sabino et Mme Lelan) et leurs élèves pour les décorations de Noël en bois qui seront disposées sur la commune durant les fêtes. Nous les remercions aussi pour les fabrications de carte de vœux qui seront distribuées aux aînés avec leur colis de fin d'année. Nous remercions également les employés communaux pour leur aide (fabrication d'objets en bois, aménagement de salle, diverses idées qui nous aident à avancer...).

Nous espérons faire plus d'activités en 2022 et fusionner nos idées avec nos diverses associations communales.

Joyeux Noël et une année remplie de joie pour tous les enfants de Rivarennnes !



## REMISE DES DICTIONNAIRES

Comme de coutume, les municipalités de Thenay, Chitray et Rivarennnes ont remis, aux élèves de CM2 du RPI, des dictionnaires Français-Anglais pour leur entrée au collège de Saint-Gaultier en septembre dernier. Les élus présents des différentes communes sont venus leur offrir ce présent, le mardi 22 juin 2021, dans la cour de récréation, afin de respecter les règles sanitaires. A cette occasion les élèves se sont vus féliciter pour leur travail durant ces années passées en primaire.

Les institutrices de Rivarennnes ont également remis des petits cadeaux à leurs élèves ainsi qu'un livre offert par l'Éducation Nationale.

Nous souhaitons de belles années à nos futurs jeunes collégiens et collégiennes....

Mme LEDUC Virginie et Mr BLUSSEAU Sylvain  
Délégués des Affaires Scolaires de Rivarennnes



Nous félicitons pour l'obtention avec mention de leur brevet des collèges : Christopher BLUSSEAU (TB), Thomas COUEGNAS (B), Antonin HUGUET (B), Mathys DELAUNAY (AB), Hortense DESIRE-MARCHAND (AB) et Maéva GIRAUDET (AB).

## CANTINE SCOLAIRE

La cantine scolaire de Rivarennnes dépend de la communauté de Communes Brenne Val de Creuse.

Pour toutes questions liées à la restauration scolaire, vous pouvez joindre le standard au 02 54 28 33 60, Mme Emilie RETAUD pourra répondre à vos interrogations.

Le repas est un moment privilégié d'apprentissage en famille ou à l'école. Les menus équilibrés de la cantine aident les élèves à acquérir de bonnes habitudes alimentaires. Les repas élaborés par notre cuisinier avec les produits locaux permettent d'apprécier des saveurs différentes, de les différencier. Notre cantinier valorise le patrimoine culinaire de notre région et promeut des produits de bonne qualité gustative et nutritionnelle.

Nous avons actuellement 31 enfants qui sont accueillis au sein de la cantine.



## LA BIBLIOTHEQUE

“La lecture, une porte ouverte sur un monde enchanté.”

François Mauriac

L'équipe de bénévoles sera heureuse de vous accueillir chaque samedi de 10h à 12h dans les conditions sanitaires en vigueur.

Nous sommes à votre disposition pour vous conseiller et échanger sur les ouvrages qui constituent notre fonds. Celui-ci se compose de CD, de romans, de BD, de documentaires, de livres large vision mais également d'albums de littérature de jeunesse ...

Dans l'éventualité où vous ne trouveriez pas votre bonheur, nous pourrions vous aider à chercher dans le catalogue du réseau des bibliothèques de la Brenne (<https://www.mediathequesdelabrenne.fr>) de quoi vous permettre de vous évader quelques heures.

Deux fois par an, nous allons à la bibliothèque départementale de l'Indre (BDI) afin de renouveler les ouvrages et de vous proposer les dernières nouveautés littéraires. Le prochain renouvellement aura lieu le 14 février.

Depuis l'année dernière, chaque premier samedi du mois, une animation autour de jeux de société récents vous est proposée. Enfants, adultes, familles...vous êtes tous les bienvenus pour ce moment de convivialité et de partage.

Un ordinateur est également à votre disposition pour effectuer vos recherches et vos démarches administratives.

Notre équipe toujours aussi dynamique et motivée travaille sur de nouveaux projets que nous espérons pouvoir vous proposer dans le courant de l'année.

Si tout comme nous vous êtes passionnés de lecture, venez rejoindre notre équipe de bénévoles !

Vous pourrez suivre l'actualité de la bibliothèque sur le site de la mairie (<https://www.rivarennnes.fr>) ou sur notre page facebook d'ici peu (en cours de création)

Les bénévoles

## LA BOÎTE A LIVRES

C'est nouveau !

Depuis quelques jours, une boîte à livres a été installée à proximité du portail de l'école. Elle viendra compléter sur notre territoire l'offre qui vous est déjà proposée.

La boîte à livres repose sur l'échange et le partage. Son principe est très simple : chacun peut y déposer ou emprunter un livre librement.

N'hésitez pas à franchir le pas !





## Le réseau des médiathèques a recruté une conseillère numérique

Dans le cadre du plan de relance de l'Etat, 4 000 conseillers numériques sont en cours de recrutement pour mailler le territoire national.

Leur vocation est d'accompagner tous ceux qui sont peu familiers des outils numériques en ligne pour se les approprier et les utiliser dans leurs activités du quotidien, comme par exemple :

- communiquer avec des proches ;
- sécuriser des informations personnelles ;
- faire un CV...

**Carole Bricault** a été recrutée comme conseillère numérique par la Communauté de communes Brenne Val de Creuse.

Elle est rattachée à l'équipe de la médiathèque intercommunale du Blanc.

Son rôle, par des accompagnements individualisés ou bien des formations collectives, est de

1 - sensibiliser nos concitoyens aux enjeux du numérique,

2 - soutenir les habitants dans leur usage quotidien de l'outil informatique

3 - et ainsi de participer à la lutte contre la fracture numérique et l'illectronisme.

Elle se tient à la disposition des communes pour intervenir au plus près de la population.

Vous pouvez prendre contact avec elle :

The business card features the CLIC logo on the left and the logo of the Communauté de Communes Brenne - Val de Creuse on the right. The text on the card reads: **Carole Bricault**, **Conseillère numérique France Services**, Médiathèque intercommunale du Blanc, Place René Thimel - 36300 LE BLANC, 02 54 28 05 20. The contact email is [conseiller.numerique@cc-brennevaldecreuse.fr](mailto:conseiller.numerique@cc-brennevaldecreuse.fr). At the bottom, there are logos for the République Française (Liberté, Égalité, Fraternité), the Conseiller Numérique France Services, and the website [www.mediathequesdelabrenne.fr](http://www.mediathequesdelabrenne.fr). A handwritten-style note says 'Vous êtes ici... votre médiathèque aussi !'.

Tous les renseignements à propos de CLIC sur [www.mediathequesdelabrenne.fr](http://www.mediathequesdelabrenne.fr)

Vous êtes ici...  
votre médiathèque aussi !

[www.mediathequesdelabrenne.fr](http://www.mediathequesdelabrenne.fr)

Dossier suivi par Yves Champigny  
[yves.champigny@cc-brennevaldecreuse.fr](mailto:yves.champigny@cc-brennevaldecreuse.fr)  
02 54 28 33 60 / 06 47 14 50 04

# L'ECOLE

## Nos bricolages de Noël



Cette année, pour Noël, nous avons peint des panneaux sur lesquels nous avons écrit des mots qui nous faisaient penser à Noël (exemples : lutin, cheminée, rennes...) Daniel et René les ont mis dans toute la commune de Rivarennas pour la décorer. Comme tous les ans, nous avons aussi fait des cartes de vœux pour les personnes âgées. Nous avons fait des dessins sur le thème de Noël.

Léonie - Lysa - Séléna - Swan

## L'art plastique à l'école

Pour nous, l'art plastique c'est du bricolage, de la peinture, des constructions et des collages. On adore !

Cette année, nous avons fait des chauves-souris, des boîtes en forme de poule, des citrouilles... Nous avons aussi décoré des sacs de course, des tapis de souris, des sapins et des petits paniers.



Emma T - Lina - Marius - Noah

## Le sport dans la salle des fêtes

Nous allons à la salle des fêtes pour faire du sport. L'année dernière, nous y avons fait du hockey. Cette année, c'est de la GRS (gymnastique rythmique et sportive). Nous avons à disposition des cerceaux, des cordes, des ballons, des rubans et des massues. Nous devons faire une chorégraphie sur une musique que nous avons choisie (le hobbit). Nous adorons !

Harry - Matthias - Maxime - Noann

## Les déchets de la Creuse

Nous sommes allés au bord de Creuse pour la nettoyer le 11 octobre 2021.

Les élèves de Rivarennnes et les élèves de Thenay et des bénévoles ont participé au ramassage des déchets de la Creuse en ramassant 2 tonnes !



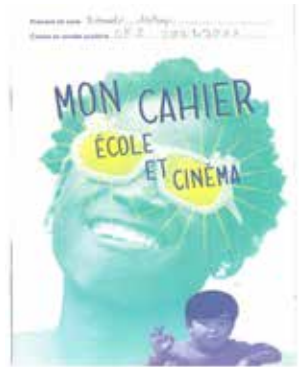
ARTHUR, LUCAS, MATTHIAS

## École et Cinéma

Les élèves de Rivarennnes se sont inscrits à école et cinéma. Les élèves de Rivarennnes vont aller trois fois dans l'année au cinéma de le Blanc. Ils ont regardé «Crak» et «L'homme qui plantait des arbres» le 26 novembre.

Crak est une chaise à bascule qui traverse le temps... Au départ c'est un bûcheron qui transforme un arbre en chaise à bascule, les enfants la cassent plusieurs fois, elle va au débarras et est récupérée par un musée. La chaise rêve de ce qui s'est produit au cours de sa vie.

Loucian et Romuald



## Spectacle

Cette année les élèves ont regardé des spectacles au blanc :

-Les habits neufs de l'empereur :

Nous y sommes allés le jeudi 30 septembre.

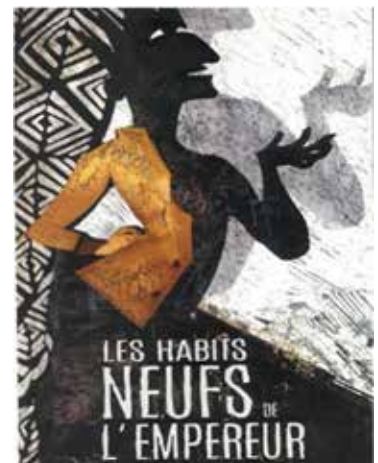
Il a été interprété par la compagnie Escal. Ils racontaient l'histoire grâce à des ombres chinoises qu'ils projetaient sur des rideaux. Ils faisaient les ombres avec des masques qui représentaient des personnages.

-Chapeau Charlot:

Nous y sommes allés le vendredi 8 octobre. Les acteurs ont fait ce spectacle pour rendre hommage à Charlie Chaplin. Ils faisaient ce spectacle à la manière de Charlot.

Les élèves ont été contents de faire ces sorties.

*Charlène et Lise*





## La lecture à l'école

Nous lisons les livres escapages.

Nous lisons 4 livres escapages dans l'année scolaire et à la fin nous **votons pour notre livre préféré.**

Il y a aussi la bibliothèque, nos deux classes s'y rendent régulièrement.

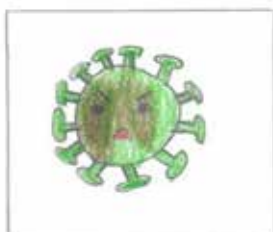
On peut prendre jusqu'à **3 livres pendant 3 semaines.**

*Capucine, Emma, Méline, Ninon*



## Le covid 19

Le covid 19 est un virus et il se propage en contact des personnes de tous âges.



Maintenant à partir de 5 ans tu peux te faire vacciner.

A l'école quand un élève est positif au covid les autres élèves doivent se faire tester. C'est ce qui s'est passé le 6 décembre à l'école de Rivarennnes et nous avons dû nous faire tester.



Lou, Lucie, Anna, Ethan

## SIRSA

Le Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire de la Région d'Argenton sur creuse regroupe 48 communes. Enormément d'élèves sont transportés vers les collèges et lycées.

Les transports sont gérés par la Région à l'heure actuelle.

Le 18 novembre 2021 un nouveau bureau syndical a été voté et le résultat est le suivant :

- M. BOSSARD Alain Président (Celon)
- 1<sup>er</sup> Vice-Président Mme ADAM Pascale (Ceaulmont les Granges)
- 2<sup>ème</sup> Vice-Président Mme DELAVEAU Catherine (Thenay)
- Et 4 membres (Mme MAILLOT Edwige du Pêchereau, M. DEFAIT de Pommiers, M. DEGUET de St Plantaire et M. Laloge de Luzeret).

Si vous avez besoin de renseignements pour le transport de votre enfant, n'hésitez pas à joindre :

Mme BAUDAT Isabelle

SIRSA 1<sup>er</sup> étage de la Mairie 11 Rue de l'Eglise 36200 CELON

Tél : 02 54 25 37 63

# LE COMITE DES FÊTES DE RIVARENNES

Mot du Président

Depuis deux ans nous n'avons pas pu organiser nos manifestations suite à la pandémie liés à la Covid.

Nous espérons reprendre nos activités en 2022 sous certaines conditions pass sanitaire et masque seront obligatoire sur toutes nos manifestations.

Suivant l'évolution actuelle, la Belote et la Choucroute restent en suspens.

Pour nous l'important c'est de protéger les autres.

Prenez soins de vous.

Nous espérons avoir des meilleures conditions pour 2022.

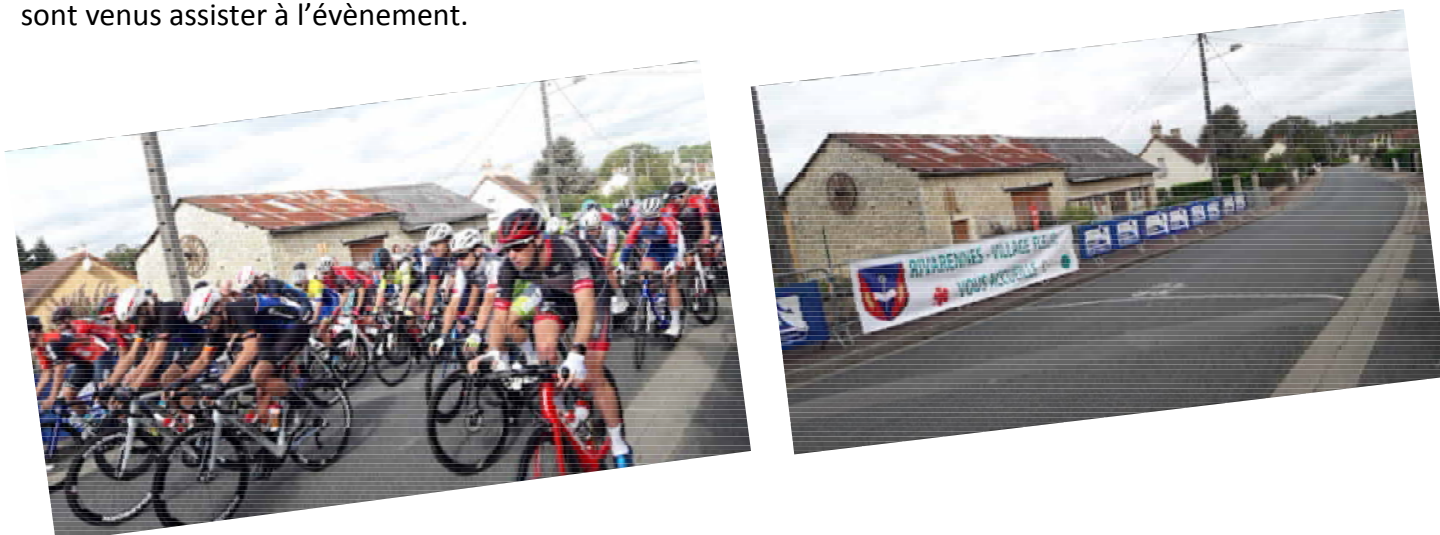
Le président et les membres du comité des fêtes vous souhaitent des bonnes fêtes de fin d'année.

François



## COURSE CYCLISTE : Le Trophée des Champions

Le 2 octobre Rivarennnes a eu l'honneur d'accueillir le 22<sup>ème</sup> Trophée des Champions, course cycliste de 186 km sur les routes de l'Indre et de la Vienne. Le départ réel a eu lieu à Rivarennnes. De nombreux villageois sont venus assister à l'évènement.





## ASSOCIATION COLLEGIALE DES NEBILONS VILLAGE

Bonjour à tous les habitants de RIVARENNES.

Il y a bien longtemps que le petit village des Nébilons ne donne plus de ses nouvelles festives.

En Août 2019, quelques irréductibles ont monté l'Association Collégiale des Nébilons Village composée de 6 membres.

Nous reconnaissons que quelques aléas, plus la pandémie n'ont pas permis à cette petite Association de s'exprimer.

Novembre 2021 est arrivé. Rien n'avait été prémédité lorsque de jeunes mères venues s'installer au village ont eu la fabuleuse idée d'organiser un défilé pour Halloween. Les enfants, nombreux, sont passés dans les maisons afin de récolter les friandises que tous les Nébilonnais leur avaient réservées. Les Nébilonnais ont retrouvé le sourire : enfin le village renaît.

Fort de cet accueil de la part des villageois, il leur a été proposé de rejoindre l'Association Collégiale, ce qu'elles ont accepté à notre plus grand plaisir.

Malheureusement, notre Association commence petitement, avec peu de moyens, c'est pourquoi les activités actuelles sont réservées uniquement aux gens du village, à leurs enfants, petits enfants.

Nous avons toutefois établi un petit programme d'activités futures :

- Décoration du village pour les fêtes de fin d'année et animation chants par les enfants des Nébilons
- Galette des Rois avec saucissonnée et fromagée, loto dingo en janvier 2022
- Carnaval avec défilé dans les Nébilons avec les enfants du village
- Fête des voisins
- Sortie vélo avec pique nique

Ces activités sont réservées aux Nébilonnais.

Pour le public, nous avons pensé à :

- Organiser une marche
- Une bourse aux vêtements et jouets
- Un vide maison géant dans le village.

Nous espérons que l'avenir nous confortera dans l'idée de faire revivre notre village, mais à ce que cela ne tienne..... la relève est assurée.

Les membres fondateurs sont :

Françoise, Marie Thérèse, Patricia, Eric, Benoît, Martine et sont venus nous rejoindre à notre plus grande joie : Aurore, Audrey, Ophélie et notre grand magicien Malcom.

L'Association Collégiale des Nébilons vous souhaite à toutes et tous une très bonne année 2022 et surtout, prenez soin de vous.





ASSOCIATION  
DE RIVARENNES



L'Association FAMILLES RURALES de RIVARENNES fonctionne depuis bientôt deux années avec un bureau assez restreint (suite au départ du Vice-Président non remplacé) constitué d'une Présidente : Chantal LAGARDE, d'une Trésorière : Colette COQUOIN et d'une Secrétaire : Edith BAUTES.

Notre Conseil d'Administration compte trois autres Membres : Madame Christine FAERBER, Monsieur Joël DARNAULT et Monsieur François ROUILLE.

Cette année encore en raison de la situation sanitaire nos souhaits et notre volonté n'ont pas suffi à nous permettre de lancer des projets et de démarrer des activités qui auraient nécessité de se réunir et sans doute de faire prendre des risques à nos participants. Comme bon nombre d'associations nous avons donc préféré nous abstenir.

Toutefois l'envie et l'espoir ne nous ont pas quittés pour autant. Ceux-ci nous encouragent aujourd'hui à prendre la décision de faire enfin des projets pour faire bouger et revivre notre association depuis si longtemps en attente de jours meilleurs.

Pour le printemps 2022 nous travaillons depuis quelques jours à la préparation d'un projet, qui apporterait à tous ceux qui pourront et souhaiteront y participer, un grand moment de détente et de joie empreints de légèreté.

Nous ne manquerons pas, dans les premières semaines de la nouvelle année, de vous tenir informés de l'avancement de ce projet qui nous tient à cœur.

L'Association FAMILLES RURALES de RIVARENNES est néanmoins toujours présente en ce qui concerne l'activité de maintien à domicile des personnes âgées et/ou en difficulté. Nous avons régulièrement des demandes de personnes désireuses d'avoir recours à ce service et nous ne pouvons pas répondre comme nous le souhaiterions à ces demandes.

Nous profitons donc de la possibilité qui nous est offerte par Monsieur le Maire de participer au bulletin municipal annuel afin de vous sensibiliser sur les besoins en matière de maintien à domicile et sur nos difficultés à recruter du personnel. Nous sommes à la disposition des personnes qui seraient à la recherche d'un emploi et qui voudraient s'engager dans un métier qui est en voie d'être beaucoup mieux reconnu et valorisé que par le passé. **N'hésitez pas à nous contacter.**

(Adaptabilité possible des horaires pour les personnes ayant déjà une autre activité)

Chantal LAGARDE - Présidente  
Tél 06 61 92 29 45

# UNC Rivarennnes

## Assemblée générale

Elle s'est déroulée le jeudi 17 juin 2021 en présence de nombreux camarades et de M DARNAULT Joël, Maire.

Le président Raymond PELLERIN souhaite la bienvenue aux membres présents et les remercie de leur participation, puis en mémoire de Bernard MAILLET décédé en 2020, Auguste FILOCHE, Yves PROT et Louis FEIGNON décédés récemment, il demande d'observer une **minute de recueillement**.

Ensuite, il déclare la séance ouverte et présente le rapport moral de l'année qui a été une catastrophe avec la covid 19.

La cérémonie du 8 mai n'a pas eu lieu suite aux directives gouvernementales.

La cérémonie du 11 novembre s'est déroulée dans le respect des mesures sanitaires, en présence de 6 personnes. Ensuite, nous avons déposé une gerbe au cimetière sur la tombe de Marcel DÉSIRÉ, mort pour la France en Algérie.

Le trésorier Michel VANNIER a fait le bilan des comptes de l'année écoulée. Ceux-ci laissent apparaître un budget sain et équilibré.

Ces 2 rapports sont approuvés à l'unanimité.

11 novembre 2021 : si les mesures sanitaires le permettent, cérémonie au monument aux morts et au cimetière sur la tombe de Marcel DÉSIRÉ.

A l'issue de la cérémonie, la médaille croix du combattant sera remise à Philippe CHIROUX.

Nous avons apporté notre soutien à une veuve.

**Recrutement :** il faut faire adhérer des personnes plus jeunes afin d'assurer la pérennité de la section. Tous les gens ayant fait leur service militaire peuvent se joindre à nous. Toutes les personnes peuvent adhérer à notre association comme membres associés. Pour des renseignements complémentaires, contactez un responsable.

## Assemblée Générale Extraordinaire

Elle s'est déroulée le jeudi 17 juin 2021 à la suite de l'assemblée générale ordinaire pour adopter les nouveaux statuts de l'Union Nationale des Combattants.

Le président présente les nouveaux statuts. L'association prend la dénomination suivante :

**Union Nationale Des Combattants De l'Indre section de Rivarennnes et ayant pour sigle : U.N.C Rivarennnes**

Le siège social reste à la mairie. Notre association, ayant moins de 25 membres, le conseil d'administration est supprimé. Il est remplacé par un bureau comprenant entre 3 et 6 personnes. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents uniquement.

Après discussion, les statuts sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

Le bureau est élu :

Président : Raymond PELLERIN

Vice-présidents : Jean-Louis AUDEBERT- Philippe CHIROUX

Secrétaire : Bernard LABEL

Trésorier : Michel VANNIER

Membre : Thérèse BARON

Porte-drapeaux : Bernard LABEL-Michel VANNIER-Philippe CHIROUX-Gilles MARCHAND

## Remise de médaille



Le 11 novembre 2021, la cérémonie commémorative de la fin de la première guerre mondiale s'est déroulée devant une assistance d'une quarantaine de personnes ainsi que les enfants.

A l'issue de cette cérémonie, le président de la section locale a remis la croix de combattant à Philippe CHIROUX.

Philippe a été militaire de 1970 à 1985. Il a été détaché au titre des observateurs français du Comité de Lausanne à Beyrouth (Liban) du 19 décembre 1984 au 19 avril 1985. Affecté successivement dans 3 postes de la montagne très exposés, il a, en toutes circonstances, assumé sa mission avec beaucoup de détermination et de clairvoyance. Il s'est particulièrement distingué les 31 décembre 1984 et 22 janvier 1985 en continuant d'assurer sa mission,

alors que le poste de CHOUEYFATE était au centre de violents échanges au mortier et au canon. Cette mission lui a valu l'attribution de la **Croix de la Valeur Militaire avec Etoile de Bronze** le 27 septembre 1985 et la **Médaille du Mérite Libanais** remise à Beyrouth par le gouvernement libanais. Il a obtenu la carte de combattant le 5 février 1996.

Au cours de sa mission au Liban, 4 de ses camarades sont morts au combat sur 40 présents.

Il a terminé sa carrière avec le grade d'Adjudant.



Union Nationale des Combattants



Anciens Combattants d'hier et d'aujourd'hui

## Nos peines

Nous sommes dans la peine suite au décès de 4 camarades depuis le début de l'année.

Auguste FILOCHE est décédé le 24 février. Ses obsèques ont été célébrées le 1<sup>er</sup> mars en l'église de Chitray. Auguste est appelé au service militaire en Allemagne le 5 septembre 1956. Il y restera jusqu'à son départ pour l'Algérie dans le secteur d'Oran le 16 janvier 1957. Il sera libéré le 7 décembre 1957.

Il était membre de notre section depuis de nombreuses années. Il a participé à toutes nos manifestations le temps que son état de santé le lui a permis.

Le 12 mai, notre porte-drapeau, Yves PROT nous quittait. Ses obsèques se sont déroulées le 15 mai dans l'église de Rivarennes. Le 5 novembre 1957, Yves part effectuer son service militaire en Allemagne qu'il quittera pour l'Algérie, dans l'Oranais, le 16 janvier 1959. Il quitte l'Algérie le 29 mars 1960.

Yves était membre de notre section depuis sa création. Il était porte drapeaux depuis 1970. Il était présent à toutes les cérémonies et manifestations. Il a assuré sa dernière mission le 1<sup>er</sup> mars aux obsèques d'Auguste FILOCHE.

Notre vice-président Raymond FEIGNON est décédé le 27 mai. Ses obsèques eurent lieu le 3 juin en l'église de Saint-Gaultier. Louis est appelé au service militaire à Tours le 18 octobre 1955. Il y restera jusqu'au 17 mars 1956, date de son départ pour le Maroc à Fez pour 20 mois. Il sera libéré le 29 novembre 1957. Louis adhéra à notre section dès sa création. Il était vice-président depuis janvier 2019. Il participait aux cérémonies et manifestations. Il nous apportait son aide pour la réussite de celles-ci.

André BOUCHARDON nous a quitté le 27 juin. Le 1<sup>er</sup> juillet, ses obsèques se sont déroulées à l'église de Rivarennes. André est appelé au service militaire à Tours le 2 septembre 1958. Il y restera 4 mois. Le 11 janvier 1959, il part en Algérie, il débarque à Philippeville, direction Batna puis rejoint son régiment à Arris dans les montagnes de l'Aurès. Il y restera 2 ans, jusqu'au 23 décembre 1960. A la création de notre section, il adhère immédiatement. Il a participé à nos cérémonies jusqu'à son entrée en EHPAD en 2014.

Malgré les mesures sanitaires, à chaque cérémonie, 6 porte-drapeaux étaient présents ainsi qu'une dizaine d'anciens combattants pour rendre hommage à nos camarades.

Le président, au cours des cérémonies, a rendu un hommage à chacun de nos défunts.

Il a rappelé leur parcours militaire et leurs activités dans la vie de l'association.

Aux membres des familles de chacun d'entre eux, nous représentons nos sincères condoléances.







Maison des associations  
36800 Saint-Gaultier  
N° SIRET 839 057 056 00013



Besoin d'une téléassistance à domicile pour vous rassurer ainsi que vos proches, une équipe de bénévoles proche de vous et près de chez vous est à votre service. Une véritable tranquillité 24h sur 24h.

Pour toute information, contactez-nous :

Delta Revie Saint Gaultier, salle des associations 36800 SAINT-GAULTIER

Tél : 02.54.47.94.21 / 02.54.47.13.18 / 02.54.47.16.99 / 09.87.72.84.37

Notre partenaire : Mieux Vivre 1, avenue Langlois Bertrand 36800 SAINT-GAULTIER

Tél : 02.54.47.17.98

Président : Claude LAURENT Tél : 02.54.47.16.99

Mail : [delta.revie.saintgaultier@gmail.com](mailto:delta.revie.saintgaultier@gmail.com)

### TARIFS 2021 DELTA REVIE SAINT-GAULTIER

INSTALLATION	DROIT D'ENTREE	COTISATIONS MENSUELLES
Mise en service	30 euros	10 euros
Avec médaillon supplémentaire	-	+ 5 euros
Avec forfait mobile	-	+ 5 euros
Avec détecteur de chute	-	+5 euros

Le droit d'entrée peut être pris en charge par la commune pour les bénéficiaires de l'APA.

# CHORALE ALLEGRO

Après dix mois d'arrêt (2e confinement à partir du 30 octobre 2020), la chorale Allegro a repris ses répétitions le lundi 6 septembre 2021. Sous la direction de notre chef de chœur, Cathy Depond, 35 choristes se sont retrouvés, toujours répartis en 4 pupitres (sopranes, alti, ténors et basses).

Le vendredi 24 septembre, la chorale se réunissait pour son Assemblée Générale au cours de laquelle se découvraient 2 futurs concerts : le 19 décembre à Thenay et le 6 mars 2022 à Chasseneuil. Nous célébrerons bien entendu la fête de la musique le mardi 21 juin 2022. Espérons que cette année 2022 ne soit entrecoupée d'intermèdes imposés !

Suite à cette assemblée, plusieurs choristes sont venus renforcer l'effectif.

Les répétitions ont lieu les lundis soirs de 19h45 à 22h dans la salle des associations à Saint-Gaultier, derrière la mairie. Nous tenons à remercier Monsieur le Maire pour le prêt gracieux de cette salle.

Remerciements également aux communes de Chitray, Nuret-le-Ferron, Rivarennes, Saint-Gaultier et Thenay et au département de l'Indre, pour l'octroi de subventions.

Pour les choristes, le président.

Pour nous contacter :

Président, M Alain NICOLAS, 02 54 47 12 82

Cheffe de chœur, Mme Cathy DEPOND, 06 81 98 24 95

Ou par courriel : [choralallegro@gmail.com](mailto:choralallegro@gmail.com)



## COMITE DE JUMELAGE CANTON DE ST-GAULTIER AVEC LEOPOLDSHÖHE

Comme l'année précédente, notre programme a encore été complètement réduit.

Nous n'avons pas pu organiser le camp de jeunes au cours de l'été et nous ne sommes pas sûrs de donner suite en 2022.

Quant à la cérémonie du 30ème anniversaire de notre jumelage, elle est repoussée pour la 3ème fois et programmée du 26 au 29 mai 2022. Nous nous réunirons à nouveau quand nous serons certains de pouvoir l'organiser. Nous solliciterons les familles voulant bien accueillir nos amis allemands.

Au printemps 2021, Heike KORTEKAMP, la présidente du comité allemand avec leur secrétaire Eleni, ont réfléchi aux actions à mettre en place pendant la COVID. Elles nous ont envoyé des graines pour prairies fleuries, elles ont été partagées entre les communes qui nous ont subventionné. Elles ont été semées soit avec les enfants des écoles, soit à proximité des mairies. Elles ont aussi eu l'idée de faire un document avec des spécialités culinaires allemandes, polonaises et françaises. Avec le bureau nous leur avons envoyé quelques recettes. L'édition est en cours et nous sera remise lors de leur prochaine visite.

Par ailleurs, afin d'affecter leur crédits restant, leur Comité a décidé de nous offrir un banc qui sera installé sur le canton et inauguré lors de la cérémonie du 30ème anniversaire.

Nous espérons vivement un retour à une vie plus "normale" et la reprise de nos échanges pour maintenir nos liens d'amitié.

Nous souhaitons une bonne année à tous, de prendre soin de notre santé et de nos proches.

Le bureau :

Présidente : Nelly MERIOT - ESSERTEL  
(contact 07 61 88 22 57)

Vice-présidente : Dominique MIRAMONT

Secrétaire : Marie-Laure PIGET

Secrétaire adjointe : Valérie MEUNIER

Trésorière : Chantal SIMONNET

Trésorière adjointe : Françoise MARCHAND

La Présidente, Nelly MERIOT



# TENNIS CLUB SAINT-GAULTIER



Disposant de 2 courts intérieurs et de 2 courts extérieurs, le tennis club Saint Gaultier se compose de 3 sections :

- L'école de tennis, avec des cours à partir de 17h les mardis et jeudis pour petits dès 3 ans et grands, animés par 2 moniteurs DE issus d'un partenariat avec le club tennis Châteauroux (CTC36). Possibilité d'effectuer gratuitement 2 cours d'essai

- Le tennis loisir proposé par un membre du bureau le mercredi soir permet aux

adhérents de pratiquer le tennis dans un esprit très convivial et à leurs rythmes.

- La compétition, le club engage aussi des équipes :
  - 1 équipe senior de plus de 35 ans et 1 équipe senior plus de 45 ans
  - 2 équipes pour la Coupe d'hiver
  - De multiples équipes pour le championnat de printemps :
    - 3 équipes messieurs
    - 1 équipe dames
    - Ainsi qu'une équipe jeunes.

Pour cette saison, le club offre 20h de cours avec un moniteur à l'école élémentaire de Saint Gaultier pour les élèves du cycle 2. Le club peut aussi organiser des séances de découvertes pour les élèves dans les maternelles du canton.

Des animations de Beach Tennis ( Tennis sur sable) et de Padel (Tennis en salle en jouant avec les murs) seront offertes à tous les licenciés.

Et dans le développement du club, des séances de Fit Tennis (cardio et musculaire) sont prévues chaque vendredi soir veille des vacances scolaires.

Si le tennis club propose une telle diversité d'activités, c'est grâce à l'implication de la mairie ainsi qu'à l'ensemble de nos partenaires que nous remercions.

À très bientôt sur les courts de tennis.

Antony Pinsard  
0609564714  
tcsaintgaultier@fft.fr

## RIVARENNES – Des ateliers musique pour prôner l'inclusion



La commune de Rivarennes a accueilli à 4 reprises un atelier musique itinérant durant l'été les 29 mai, 19 juin, 10 et 31 juillet.

Organisé à l'initiative de l'Association « Affiche la Couleur » du Blanc, qui œuvre pour la mixité par l'inclusion sociale et culturelle de personnes en situation de handicap, en créant du lien et en prônant la diversité, cet atelier a rencontré un grand succès. L'idée de base de cet événement : aller à la rencontre des habitants et permettre à chacun de découvrir sa propre sensibilité musicale, de s'approprier des rythmes, des sonorités, des mélodies en touchant et en expérimentant des instruments faciles à manipuler : les percussions. Et cela, dans une ambiance conviviale et bon enfant car il ne s'agissait pas d'assister, attentifs, à un cours de musique mais plutôt de se joindre à un atelier participatif où chacun contribue au plaisir du « faire ensemble ».



C'est Martin Socko, musicien professionnel habitant de Rivarennes, qui a animé ces ateliers en présentant les petits instruments de percussion qu'il a mis à disposition des participants puis en les incitant à les prendre en main et à en jouer tous ensemble. Chacun a pu choisir selon ses envies, avec lui et au travers de petites séquences musicales et rythmiques, de tester successivement djembés, bongos, tambourins, maracas, crécelles, grelots, kalimbas et balafons ... dans la bonne humeur et la convivialité.

Objectif réussi pour l'atelier musique : plusieurs résidents de la Maison d'accueil familial se sont joints à chacune des sessions à des enfants d'âges différents mais aussi à des parents ou des personnes de passage pour participer et rythmer ce beau moment d'échange. En tout, ce sont plus de 60 personnes qui ont pu découvrir

le plaisir, les émotions et les valeurs du partage, autour d'un art particulièrement adapté à la convivialité : la musique.

Leurs sourires et leur joie ont récompensé les initiateurs de cet atelier et ont prouvé – s'il en était besoin – que lorsque les individualités se mélangent pour former un groupe, l'harmonie n'est que plus belle.



# SIEPAC de la région de SAINT-GAULTIER

Syndicat Intercommunal d'Eau Potable et d'Assainissement Collectif  
de la région de SAINT-GAULTIER

## TRAVAUX :

Peu de travaux de grande envergure ont été réalisés sur l'année 2021.

Pour 2022, sont programmés la reprise des branchements en eau potable et le séparatif des réseaux eaux usées et eaux pluviales rue du 11 novembre (tranche ferme) et le séparatif des réseaux EU et EP pour les rues des deux frères Salem et des Fosses à SAINT-GAULTIER (tranche conditionnelle).

Sur la commune de THENAY, le syndicat est dans l'attente du programme des travaux de voirie à Conives, pour mettre en place un planning de reprise éventuelle de branchements.

La recherche d'une nouvelle ressource en eau potable est toujours d'actualité, elle s'oriente sur la commune de THENAY. Le bureau d'études HYGEO va prochainement établir un dossier pour la police de l'eau et l'ARS 36 qui permettra de nommer un nouvel hydrogéologue agréé et lancer la procédure de forage.

Quelques modèles de compteur en place sur le territoire du syndicat :



Un numéro d'astreinte, en dehors des horaires de travail, est à votre disposition (06 60 56 69 62), pour tout problème technique en eau potable ou eaux usées.

Le secrétariat est joignable :

au 02 54 24 56 28 ou [contact@siepac-stgaultier.fr](mailto:contact@siepac-stgaultier.fr) et à l'accueil au public les jours suivants :

- Mercredi de 9h 00 à 12h 00 et de 15h 00 à 18h 00
- Jeudi de 9h 00 à 12h 00
- Vendredi de 9h 00 à 12h 00 et de 15h 00 à 17h 30
- Samedi de 9h 00 à 12h 00



# Du côté de nos déchets

## *Des changements d'importance à venir*

*En conséquence d'un contexte économique de plus en plus contraignant, les élus du Symctom ont fait le choix d'instaurer la redevance incitative comme nouveau mode de financement du service de gestion des déchets ménagers.*

### *Pour rappel*

*Actuellement, votre contribution financière se fait par le biais de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères). Elle est injuste car basée uniquement sur la taxe foncière, indépendamment des déchets que vous produisez.*

## *Pourquoi ce choix ?*

*L'envol des coûts de traitement nous obligent à trouver des solutions pour limiter les quantités de sacs noirs qui finissent à l'enfouissement. Le seul levier efficace est la responsabilisation de chacun, en appliquant le principe du producteur/payeur.*

### *La redevance incitative : comment ça marche ?*

*Elle est basée sur les volumes des ordures ménagères résiduelles (sacs noirs). Chaque foyer reçoit un bac individuel doté d'un système de lecture par puce qui permet de quantifier le nombre de fois dans l'année où le bac sera présenté à la collecte.*

*La facturation repose sur deux paramètres : une base forfaitaire liée au volume de votre bac et une part incitative*

### *Exceptions*

*Certains foyers n'auront pas la place de stocker des bacs chez eux. Pour ces points particuliers, des solutions adaptées*

## *Les effets attendus*




*Les collectivités qui ont mis en place ce système ont constaté une nette diminution des volumes des ordures ménagères résiduelles (sacs noirs), grâce à un meilleur tri et à la généralisation du compostage notamment, permettant ainsi une maîtrise des coûts.*

## *L'échéancier*

*Le déploiement de la redevance incitative se fera au cours des deux prochaines années. Une enquête sera réalisée auprès de chaque foyer pour définir le volume du bac qui vous sera attribué. En parallèle, **une communication dédiée** vous sera proposée afin que vous puissiez disposer de l'ensemble des éléments nécessaires à la bonne compréhension et à la bonne appropriation de ce nouveau système (livret d'explication, "Journal du Symctom", articles de presse, site internet, page Facebook, standard téléphonique, réunions publiques, ...).*

*Un doute, une question ?*

*N'hésitez pas, appelez les services du Symctom ou consultez notre site internet ([www.symctomleblanc.fr](http://www.symctomleblanc.fr))!*

 02 54 28 12 00  02 54 28 12 03  [centredetriblanc@orange.fr](mailto:centredetriblanc@orange.fr)



Maison de la  
**RÉNOVATION**  
du Parc naturel régional de la Brenne



**Votre service public de rénovation énergétique  
personnalisé, gratuit et indépendant**

Vous engagez des travaux de rénovation énergétique (isolation d'un bâtiment, remplacement d'un système de chauffage, remplacement de menuiserie, ...), ou vous souhaitez rénover entièrement votre bâtiment : résidence principale, secondaire, gîte ou local professionnel ?

Vous êtes propriétaire occupant ou bailleur ?

Les conseillers de la maison de la rénovation sont là pour vous accompagner quelles que soient vos ressources.

Une visite diagnostic de votre bâtiment pourra être réalisée afin d'évaluer les différentes solutions techniques et vous proposer un plan de financement adapté.

**Contactez la Maison de la rénovation avant de signer vos devis, afin d'être certains de bénéficier de toutes les aides financières possibles et de conseils adaptés !**

**ACCUEIL du lundi au vendredi**

16 rue Villebois-Mareuil, LE BLANC  
sans rendez-vous de 14h à 17h  
sur rendez-vous le matin

**02 54 28 12 16**

**CONTACT : Maxime Morabito**

Nouveau coordinateur de la Maison de la rénovation  
maison.renovation@parc-naturel-brenne.fr

**Permanences complémentaires pour l'OPAH**

sur rendez-vous

**MÉZIÈRES-EN-BRENNE** - Brenne Box

Tous les 2<sup>èmes</sup> jeudis du mois > 10h-12h

**PRISSAC - Mairie**

Tous les 4<sup>èmes</sup> jeudis du mois > 10h-12h

**Si vous êtes éligible aux aides de l'OPAH du Parc :**

- Vous pouvez bénéficier d'aides significatives de l'ANAH, jusqu'à 15 000 € de subvention pour les propriétaires occupants, jusqu'à 28 000 €/logement pour les bailleurs.
- Ces aides sont cumulables avec le PTZ (Prêt à Taux Zéro) Accession, l'éco PTZ et l'éco-Prêt Habiter Mieux, les aides des caisses de retraite, les CEE...
- Les collectivités apportent des aides complémentaires :
  - 2500 à 4000 € d'aide de la Région Centre-Val de Loire pour l'utilisation de matériaux biosourcés
  - 1500 € d'aide du Parc de la Brenne pour les travaux de sortie d'insalubrité des logements occupés par leur propriétaire



*Le Parc organise en 2022 une tournée sur les marchés et dans une dizaine de communes pour un service au plus près de tous*

## **Nouvel observatoire sur la réserve naturelle régionale Terres et étangs de Brenne Massé-Foucault**

Il est arrivé sur remorque depuis Yzeures-sur-Creuse, puis s'est élevé quelques minutes dans les airs avant de rejoindre son emplacement définitif. C'est a priori la première fois qu'un observatoire est construit en atelier et positionné par une grue (c'est de saison !). Oui, c'est bien un nouvel observatoire qui vient conforter un réseau de 4 sur la Réserve naturelle Terres et étangs de Brenne Massé-Foucault, située sur la commune de Rosnay. Il sera ouvert au public dans le courant du premier trimestre 2022. L'hiver va laisser le temps à l'étang Foucault au bord duquel il est installé de se remplir et à l'équipe technique de finaliser les accès. Fabriqué localement par l'entreprise Isobois (F. Houdayer, Yzeures-sur-Creuse), c'est un observatoire ornithologique d'une capacité de 8 places assises.



## Le 2<sup>ème</sup> Contrat local de santé signé pour le Parc de Brenne

Le Contrat local de santé 2021-2026 a été signé officiellement lundi 8 novembre à la Maison du Parc. Facteur de qualité de vie pour ses habitants et d'attractivité pour des candidats à l'installation en Brenne, la santé est devenue un axe de travail depuis 2015 pour le Parc de la Brenne qui a porté un Contrat local de santé arrivé à échéance en 2020.



Le 2<sup>ème</sup> contrat a été élaboré de manière participative. Rencontres et débats ont animé le territoire de septembre 2019 à février 2021, pour aboutir à la rédaction de quinze objectifs-actions, autour des enjeux d'offre de soins, de mobilité et d'aménagement du territoire, de promotion de la Santé, et de prévention des fragilités.

Ce contrat engage conjointement aux côtés du Parc, la Préfecture de l'Indre, l'ARS Centre-Val de Loire, la Région Centre-Val de Loire, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Pays des 1000 étangs, le Centre Hospitalier Châteauroux-Le Blanc, le Conseil Territorial de Santé de l'Indre, et l'Éducation Nationale. Mais bien au-delà, construit par et pour les habitants, chacun est invité à le suivre et à y contribuer.

Des actions ont été présentées à cette occasion :

- le réseau ROSALI, qui intervient pour animer la vie sociale des seniors sur le territoire
- les 1000 premiers jours, appel à projet auquel la Maison de l'enfance du Parc a postulé et été retenue pour une mise en place d'actions courant 2022.

**Contact Parc :** Anne Ruffet, chargée de mission Santé, a.ruffet@parc-naturel-brenne.fr

## Le Contrat d'objectif territorial Energies renouvelables (COT ENR)

Le Parc naturel régional de la Brenne et la Communauté de Communes Loches Sud Touraine s'associent pour aider les entreprises, les exploitations agricoles, les professionnels du tourisme, les collectivités et les associations à choisir des énergies chaleur renouvelables, grâce à un contrat d'objectif territorial Energies renouvelables (COT ENR) passé avec l'ADEME et la région Centre-Val de Loire.

### Vous avez un projet d'investissement ?

Le COT ENR permet d'obtenir au minimum 45%\* d'aides sur votre projet de chaleur renouvelable :

- bois/biomasse
- solaire thermique
- géothermie
- récupération d'énergie

Nous sommes là pour vous accompagner techniquement de la phase d'étude en amont du projet jusqu'à la formation à l'exploitation des équipements, in situ.

**Contactez-nous rapidement  
pour une pré-étude gratuite !**

**Sébastien Yaouanc**  
s.yaouanc@parc-naturel-brenne.fr  
02 54 28 12 12

\*Les financements du COT peuvent être complétés par d'autres sources de financement (FEDER) attribuées en fonction du type de projet dans la limite maximum de 80% de financement.

**bois**  
biomasse

**solaire**

CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIAL ENERGIES RENOUVELABLES

ENTREPRISES, COLLECTIVITÉS, ASSOCIATIONS...

Engagez-vous dans un projet de chaleur renouvelable

**Recevez 45%**  
de subventions

**géo thermie**  
eau souterraine / chaleur du sol

**récupération**  
industries - déchets

**Votre contact :**  
Sébastien Yaouanc au 02 54 28 12 12  
Parc naturel régional de la Brenne

LEADER 2014-2020  
ADEME  
Région Centre-Val de Loire  
CC-BY-NC-SA





## une application au service des citoyens



La Communauté de communes Brenne Val de Creuse a contractualisé avec la société IntraMuros et fait ainsi bénéficier les 28 communes de ce service.

L'application mobile IntraMuros vous permet d'informer, d'alerter et de faire **participer** vos administrés à la vie locale.

Vos administrés reçoivent vos alertes directement sur leur smartphone. Ils accèdent au **journal** de la commune, aux événements de leur **bassin de vie** et aux points d'intérêt **touristiques**.

Ils utilisent **les services** que vous mettez à leur disposition : l'annuaire, le signalement d'un problème, les sondages, les associations, les écoles, les médiathèques et les commerces.

Incluez vos services personnalisés dans l'application et créez des contributeurs qui participent à l'ajout d'information.

Dossier suivi par Yves Champigny  
[yves.champigny@cc-brennevaldecreuse.fr](mailto:yves.champigny@cc-brennevaldecreuse.fr)  
02 54 28 33 60 / 06 47 14 50 04

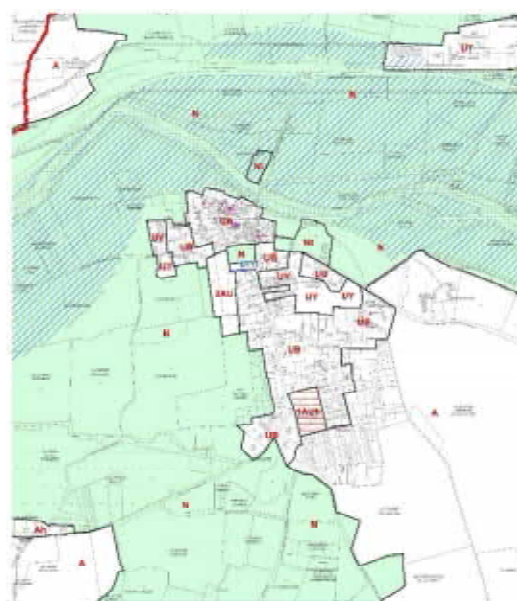
## Approbation du PLUi et du RLPi

Le Conseil Communautaire du 16 septembre 2021 a approuvé le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) qui s'appliquent dorénavant sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Brenne - Val de Creuse. Ces documents sont devenus exécutoires depuis le 20 octobre 2021.

Il est possible de consulter ces deux documents dans toutes mairies de la Communauté de Communes sous un format numérique.

Par ailleurs, le PLUi a été versé sur le site du Géoportail de l'urbanisme (<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>), chacun peut donc consulter les dispositions qui s'appliquent à chacune des parcelles de l'ensemble des communes.

Par ailleurs, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, chaque citoyen doit pouvoir saisir par voie électronique les dossiers d'autorisation du droit des sols. Aussi, la Communauté de Communes a fait évoluer son logiciel de gestion et d'instruction des dossiers d'autorisation du droit des sols, pour permettre cette saisie par voie électronique des demandes des pétitionnaires. Cette évolution permettra également la gestion intégralement dématérialisée des dossiers d'autorisation du droit des



## RAPPEL DES REGLES D'URBANISME

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les demandes d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable de travaux...) pourront être transmises par mail à l'adresse suivante : [mairie@rivarennnes36.fr](mailto:mairie@rivarennnes36.fr)



Nous vous rappelons que tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'échanger la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation.

Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable, ou d'un permis de construire.

### **Travaux dispensés d'autorisation d'urbanisme**

- les aménagements intérieurs quand ils n'engagent pas de changement de destination des locaux existants, de création d'ouverture, ni de création de niveau supplémentaire,
- les constructions dont les dimensions ne dépassent pas 1,50 m de hauteur et 2 m<sup>2</sup> au sol,
- les petits travaux d'entretien ou de réparation ordinaire,
- les petites éoliennes,
- les châssis et serres de production dont la hauteur est inférieure à 1,80 m

### **Travaux soumis à l'obligation de déposer une déclaration préalable**

- création de 2 à 20 m<sup>2</sup> de surface de plancher (extension, véranda, garage, préau, pergola, abri de jardin, etc.),
  - ravalement,
  - modification de façade,
  - percement d'une ouverture ou agrandissement d'une ouverture existante,
  - création, remplacement ou suppression de fenêtres de toit (velux),
  - changement de destination de locaux existants,
  - construction ou modification de clôture,
  - les adjonctions de parements,
  - les piscines non couvertes (de 10 à 100 m<sup>2</sup>),
  - construction des équipements liés à la climatisation ou aux énergies renouvelables (condenseurs de climatisation, pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques, etc.), dès lors qu'ils présentent une modification de l'aspect du bâti,
- Dans le périmètre de protection de l'église, les travaux suivants sont également soumis à déclaration préalable et à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France***
- peinture des menuiseries dans un ton différent de celui d'origine,
  - changement de portes, volets, fenêtres, dans le cas d'un changement de teinte, de technologie (tel que passage de volets classiques aux volets roulants) ou de matériau (par exemple du bois au PVC),
  - réfection de toiture avec des matériaux, gouttières ou descentes différentes de l'origine,

### **Travaux soumis à l'obligation de déposer un permis de construire**

- la construction ou l'agrandissement d'une maison individuelle ou de ses annexes (de plus de 20 m<sup>2</sup>),
- le changement de destination du bâti existant ayant pour effet de modifier soit les structures porteuses, soit sa façade (habitation en commerce, garage en habitation, une habitation en plusieurs logements...),
- la construction de tout bâtiment, entrepôt, hangar à vocation commerciale, industrielle, artisanale, agricole ou de bureaux.

- si vous faites des travaux d'agrandissement créant plus de 20 m<sup>2</sup> (40 m<sup>2</sup> si le bâtiment est situé dans une zone urbaine d'une commune couverte par un plan local d'urbanisme (PLU) ou un plan d'occupation des sols (POS). Les travaux ayant pour effet la création d'une surface d'au moins 20 m<sup>2</sup> et au plus 40 m<sup>2</sup> nécessitent toutefois un permis de construire si, après réalisation, la surface ou l'emprise totale de la construction dépasse 170 m<sup>2</sup> de surface de plancher ou d'emprise au sol,
- si votre projet de construction implique des démolitions : la demande de permis de construire peut porter à la fois sur la construction du nouveau bâtiment et sur la démolition.

**Attention** si vous vous situez en secteur sauvegardé ou site classé ou en instance de classement : Des règles spécifiques s'appliquent (renseignements à la mairie).



ARTISANS  
COMMERÇANTS  
PROFESSIONS  
LIBÉRALES  
AGRICULTEURS

# Initiative brenne

Un réseau. Un esprit

Passer de l'idée au projet!

Initiative Brenne :

- ☀️ Vous apporte son expertise pour le montage et le suivi de votre dossier.
- ☀️ Vous aide à financer votre projet (prêts d'honneur de 1500 € à 15000 €):
  - Création ou Reprise
  - Croissance (développement de l'activité)
  - Développement Durable (améliorer l'impact environnemental et social des activités)
- ☀️ Vous facilite l'obtention d'un prêt bancaire.
- ☀️ Vous accompagne pendant les premières années: suivi et parrainage.



Édition 2022  
Communauté de Communes Brenne - Val de Creuse

Permanences Initiative Brenne pour un RDV contactez le : 02 54 28 12 14

Des entreprises soutenues et financées par Initiative Brenne

**Lydie Giraudon**  
**L'ÉPICERIE BRENOUSE**  
Epicerie - dépôt de pain - produits locaux, cave à vin ROSNAY

☎️ 02 54 39 48 86  
☕ Lundi au samedi : 7h-13h / 16h-19h  
☕ Fermé le jeudi.  
☕ Dimanche: 7h-13h  
L-Epicierie-Brennouse

**Sandra André**  
**DU CORPS À L'ESPRIT**  
Soins bien-être et beauté - Sophrologie - Massages  
TOURNON-SAINT-MARTIN

☎️ 07 86 48 96 76  
✉️ sandra@soinducorpsalesprit.com  
☕ Sur rendez-vous du lundi au samedi midi.  
☕ (fermé les mercredi et dimanche)

**Thibault Borget**  
**LA CISTUDE**  
Ecole de conduite auto et moto  
LE BLANC

☎️ 06 66 00 18 85  
✉️ lacistudeformation@gmail.com  
www.cistude.fr  
☕ Permanence au bureau: Mardi, jeudi et vendredi: 17h à 19h. Mercredi: 10h-12h et 14h-19h. Samedi: 10h-12h  
📍 lacistudeautoecole  
Partenaire de divers associations! (Football à Concremiers, les Dauphins au Blanc...)

**Aude Gressier**  
**BERRY WATTS**  
Vente et installation de panneaux photovoltaïques en toiture  
THENAY

☎️ 06 45 69 50 61  
✉️ contact@berrywatts.fr  
www.berrywatts.fr/  
☕ jours ouvrés 8h-18h  
📍 berrywatts.fr  
📧 berry\_watts



**Alexandre Guilloux et Guillaume Gommier**  
**COUSIN PERRIN**  
Librairie, papeterie, informatique, mobilier de bureau.  
LE BLANC

☎ 02 54 37 01 14  
✉ info@cousin-perrin.fr  
🕒 Mardi au samedi de 9h-12h et 14h-19h (18h le Samedi) Lundi : dépannage informatique sur RDV  
📱 cousinperrin

*Point collecte de cartouches pour leur recyclage. Reconditionnement d'ordinateurs. Répare, maximise la durée de vie des ordinateurs.*



**Annabelle Maubois**  
**L'ATELIER D'ANNABELLE**  
Atelier de tapisserie, cordonnerie et clés minutes  
LE BLANC

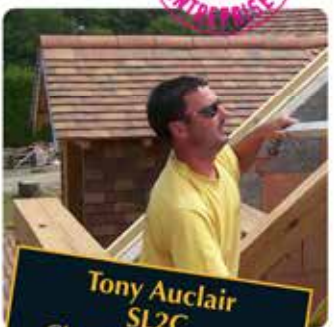
☎ 02 54 37 77 50  
🕒 Lundi au samedi matin 9h-12h30 et 14h-18h30  
📱 L'Atelier-d'Annabelle

*Réparation de chaussures, cuirs et meubles tapissés ! Réparez plutôt que remplacer !*



**Charlotte Mason**  
**LES PETITS ANGLAIS**  
Atelier d'anglais en ligne pour jeunes de 3 à 20 ans & en présentiel pour écoles de la région  
TOURNON-SAINT-MARTIN

☎ 07 68 98 78 92  
✉ contact@elisaetwill.fr  
www.elisaetwill.fr  
🕒 Lundi au vendredi : 9h à 17h



**Tony Auclair**  
**SL2C**  
Charpente, couverture  
LUANT, DOUADIC, ST BENOIT-DU-SAULT

☎ 02 54 36 98 71  
06 75 79 61 34  
✉ sl2c.auclair@gmail.com  
🕒 Lundi au vendredi : 8h à 17h  
📱 sl2cauclair



**Eric Bierre**  
**SECTEUR BAT**  
Couverture, rénovation, extension  
SAINT-HILAIRE-SUR-BÉNAIZE

☎ 02 54 38 97 40  
✉ secteurbat@orange.fr  
📱 SecteurBat



**Christian Nonet et Régis Moreau**  
**ENTRE TERRE ET EAU**  
Mécanique agricole et métallerie  
VENDŒUVRES

☎ 06 73 54 22 82  
06 73 54 03 65  
✉ cnonet.ete@gmail.com  
🕒 Lundi au samedi : 8h-12h et 14h-18h

*Fabrication de cages de protection contre la prédation des cormorans*



Entreprises partenaires d'Initiative Brenne

## Nos partenaires

### Entreprises et organismes



### Cabinets comptables

Fiducial, Le Blanc - CER France, Châteauroux, Le Blanc - COGEP, Argenton sur Creuse - ACERP, Le Blanc - Cabinet Fiacco, Le Blanc.

### Banques



## Contactez-nous !

**Initiative Brenne**  
Maison des entreprises  
Le Bouchet - 36300 ROSNAY  
☎ 02 54 28 12 14  
✉ contact@initiative-brenne.fr  
www.initiative-brenne.fr



COMMUNES PARTENAIRES : Azay-le-Ferron / Belâbre / Chalais / Chitray / Ciron / Concremiers / Douadic / Fontgombault / Ingrandes / La Pérouille / Le Blanc / Lignac / Lingé / Luant / Lureuil / Lurais / Martizay / Méobecq / Mézières-en-Brenne / Migné / Neuilly-les-Bois / Néons-sur-Creuse / Nuret-le-Ferron / Obterre / Oulches / Paulnay / Pouligny-St-Pierre / Preuilly-la-Ville / Saint-Michel-en-Brenne / Rivarennes / Rosnay / Ruffec-Le-Château / Sacierges-St-Martin / Saint-Aigny / Sainte-Gemme / Saint-Gaultier / Saint-Hilaire-sur-Benaize / Saulnay / Sauzelles / Thenay / Tournon-St-Martin / Vendœuvres / Villiers / Vigoux.

## RÈGLEMENTATION BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

Circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts

NOR : DEVR1115467C (Texte non paru au journal officiel)

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, le ministre du travail, de l'emploi et de la santé et le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire, à

Pour exécution : préfets de département

Pour information : préfets de région, DREAL, DRIEE, DRAAF, DEAL, DDT-M, DDPP, DDCSPP, ARS, ADEME, Fédération ATMO France

### Résumé :

Dans le cadre de la lutte contre la pollution de l'air, le plan particules, présenté le 28 juillet 2010 en application de la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement du 3 août 2009, prévoit une communication adéquate sur le sujet du brûlage à l'air libre et une circulaire sur cette pratique.

Le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie. Plus spécifiquement, le brûlage à l'air libre est source d'émission importante de substances polluantes, dont des gaz et particules dont la concentration dans l'air doit rester conforme aux normes de la directive 2008/50/CE concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe. La combustion de biomasse peut représenter localement et selon la saison une source prépondérante dans les niveaux de pollution. Le brûlage des déchets verts est une combustion peu performante, et émet des imbrûlés en particulier si les végétaux sont humides. Les particules véhiculent des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), dioxines et furanes. En outre, la toxicité des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme par exemple des plastiques ou des bois traités. Il convient de rappeler le principe général d'interdiction de brûlage de tels déchets.

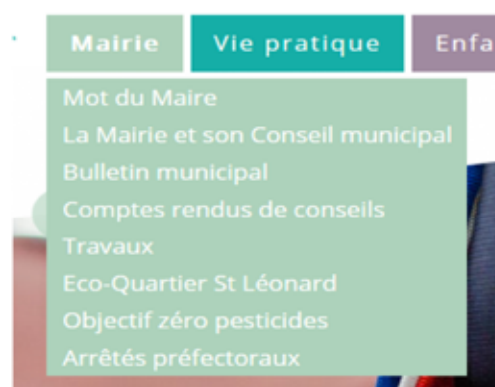
Des solutions existent : elles passent par la valorisation sur place comme le paillage et le compostage, ou bien par la gestion collective de ces déchets. La sensibilité du milieu à la pollution de l'air (fond de vallée par exemple), la connaissance du comportement thermique de l'air (l'air froid, plus dense et donc plus lourd, reste près du sol), la qualité des combustibles (matières sèches, pas de plastiques et autres déchets ménagers) sont des facteurs clés à considérer pour la délivrance de dérogations autorisant le brûlage.

La présente circulaire rappelle les bases juridiques relatives à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts sur la base de l'assimilation des déchets verts aux déchets ménagers, et présente les modalités de gestion de cette pratique.

Source : [www.legifrance.gouv.fr/download/file/pdf/cir\\_34130/CIRC](http://www.legifrance.gouv.fr/download/file/pdf/cir_34130/CIRC)

Vous pouvez également retrouver l'intégralité de la circulaire sur le site de la mairie de Rivarennes :

[www.rivarennes.fr](http://www.rivarennes.fr) (Mairie, Arrêtés préfectoraux)



## RÈGLEMENTATION BRUITS DE VOISINAGE

ARRETE N° 2001-E-1962 du 13 juillet 2001  
Réglementant les bruits de voisinage

### PROPRIÉTÉS PRIVÉES

**Article 8 :** Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30,
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

**Article 8.1 :** Il appartient aux propriétaires de sirènes d'alarme de prendre toutes dispositions pour interrompre très rapidement le bruit lié à ces dispositifs et remédier aux déclenchements intempestifs.

**Article 8.2 :** Les occupants des immeubles d'habitation (parties bâties et non bâties) et de leurs abords sont tenus de prendre toutes précautions pour éviter d'être à l'origine par eux-mêmes ou par l'intermédiaire d'une personne ou d'une chose dont ils ont la garde, d'un bruit particulier de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage.

**Article 8.3 :** Les éléments et équipements des bâtiments doivent être maintenus en bon état, de manière à ce qu'aucune diminution anormale des performances acoustiques n'apparaisse dans le temps ; le même objectif doit être appliqué à leur remplacement.

### ANIMAUX

**Article 9 :** Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre, de jour comme de nuit, toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive, sans pour autant porter atteinte à la santé des animaux.

Source : [www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-Developpement-rural-Foret-Chasse/Exploitations-agricoles/Arrete-prefectoral-Bruits-de-voisinage](http://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-Developpement-rural-Foret-Chasse/Exploitations-agricoles/Arrete-prefectoral-Bruits-de-voisinage)

Vous pouvez également retrouver  
l'intégralité de la circulaire sur le site de  
la mairie de Rivarennnes :  
[www.rivarennnes.fr](http://www.rivarennnes.fr) (Mairie, Arrêtés  
préfectoraux)



# LE MOULIN DE BARRENEUVE

Annie  
Lamoureux

Ce moulin n'existe plus. Les pêcheurs, opérant dans ce secteur, peuvent encore identifier des pierres, comme vestiges du bâtiment et de l'ancienne écluse<sup>1</sup>.



## Quelques écrits, repères de son histoire

Entre **1680 et 1695**, **Martin Macé**, époux de Jehanne Babuchon, en est le meunier. Un procès se déroule pardevant Charles Baubiet, adjudicateur du bail de la seigneurie de *Barneuve*, entre le seigneur de *Barneuve*, Charles de Forges d'une part, et d'autre part Martin Macé, meunier, à qui il est reproché d'avoir abandonné la ferme du moulin de *Barneuve* pour ne pas payer certaines réparations. Martin Macé ayant perdu son procès à Saint-Gaultier fait appel devant le lieutenant d'Argenton. Finalement une transaction a lieu en 1693 et les deux parties prendront chacune à leur charge la moitié du montant des réparations<sup>2</sup>.

Dans son ouvrage « L'histoire d'Oulches et ses environs », Aymé Bonnin écrit que dans un acte du 18 janvier **1763**, fait par le notaire de Saint-Gaultier, il est question du meunier de *Barneuve*, **François Bouchaud** qui cèdera sa place à **François Cailleron**.

Dans un acte du 26 janvier 1762 passé devant Maître Julien, notaire à Argenton, Pierre de Forges de Chateaubrun vend à Monsieur Louis Jean Baptiste Savary, chevalier, seigneur de Lancosme, la seigneurie de *Barneuve*.

Un acte du 22 décembre **1788** nous apprend que *Monsieur Louis Alphonse de Savary, chevalier, seigneur Marquis de Lancosme et autres lieux, demeurant en son château de Lancosme, a vendu à Monsieur Léon Crublier, écuyer, seigneur de Chandaire, Fougères et autres lieux, Président Trésorier de France, au Bureau des finances de la ville de Bourges, demeurant à Châteauroux, paroisse de Saint-André, les terres, fiefs et seigneuries de la Tour de Rivarennnes, Barreneuve, Buchignoux, Pleinpinard, le Pavillon et autres lieux qui peuvent dépendre des dites terres, le tout tant en fief que roture situé isse de Rivarennnes et consistant en château et domaines, locatures, moulins et four banaux, vignes, terres labourables et non labourables, dûment en forme et qu'en jouissent ou doivent jouir les Sieurs Gabriel Chamblanc et Dame Marie Anne Lescot de la Millandrie son épouse, Gabriel Cailleron et François Cailleron, fermiers actuel.*

Les registres d'état civil de la commune de Rivarennnes apportent d'autres indications. En effet, le 05 février 1782, Louis Dalançon, meunier au moulin de Chitray, fils de Jean, de son vivant meunier, et de Jeanne Reignoux, tous trois de cette même paroisse, épouse Marguerite Cailleron, la fille de **François, né vers 1731, meunier de Barneuf**, et de Marie Anne Perusseau<sup>3</sup>. De même, l'acte de décès rédigé le 10 juin 1807, mentionne que François Cailleron est décédé en son domicile du moulin de *Barneuve*<sup>4</sup>. Plus

<sup>1</sup> Remerciements à Madame Obbé pour la diffusion de ces deux photos.

<sup>2</sup> Archives Départementales de l'Indre, 15 J 14.

<sup>3</sup> BMS 1731-1792 page 454.

<sup>4</sup> D 1793-1821 page 121.

tard, en 1823, Madame veuve **Crublier de Chandaire** en est la propriétaire. **MM. Neveu et André Menu** en sont les meuniers.

## ***Buchignoux désaffecté au profit de Barreneuve***

Un acte du 26 août 1763<sup>5</sup>, contracté entre le marquis Jean-Baptiste Savary, seigneur de Lancosme, propriétaire de la Tour et de Barreneuve, Louis Chamblant, fermier de ces deux propriétés, et François Cailleron, meunier de *Bechignoux*<sup>6</sup>, nous annonce l'abandon du moulin de *Bechignoux* destiné à la destruction au profit du moulin de Barreneuve auquel vont être rattachées les terres des deux moulins.

Les obligations de chacune des parties y sont parfaitement définies.

Le prix de la ferme s'élève à cent soixante livres pour chaque année, payables par moitié en deux paiements, l'un à Noël et l'autre à la Saint-Jean-Baptiste. François Cailleron paiera deux années en tant que meunier du moulin de *Bechignoux* puis, à partir de 1765, trois années comme meunier du moulin de *Barneuve*. Ce dernier sera équipé *d'un nouveau meulage*. Les meules de *Bechignoux* seront transportées au moulin de *Barneuve* par ledit Cailleron. *Ledit Cailleron passera à son bateau ledit sieur Chamblant et les gens de sa maison sans rétribution. Il aura pour son chauffage du bois autant qu'il s'en trouvera dans les dépendances de ladite terre de Barneuve et qui luy seront marqués [par le sieur Chamblant]*<sup>18</sup>.

*Il [Le propriétaire] fera réparer et mettre en état l'écluse dudit moulin de Barneuve et y fera faire une braye (braie), il fera aussi faire pour augmentation aux bâtiments dudit moulin de Barneuve une maison pour contribuer au logement dudit Cailleron*<sup>7</sup>. La braie ne sera jamais construite. L'administration la demandait encore en 1820 ; ce qui provoqua l'abandon du moulin de *Barneuve*.

## ***Cartes et moulins***

Trois cartes permettent de positionner les moulins au XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles : la carte de Cassini (1760 dans la région), l'atlas de Trudaine (vers 1750) et le cadastre dit napoléonien de 1840.



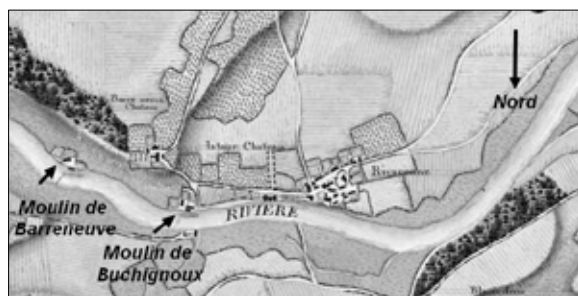
Carte de Cassini.

La carte de Cassini est la première carte générale du royaume de France. Établie au cours de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, elle positionne les moulins en les représentant par une roue dentée. *Elle est cependant très approximative et comporte un certain nombre d'erreurs et d'omissions*.<sup>8</sup>

L'Atlas de Trudaine, dit également *Atlas des routes de France*, est plus précis que la carte de Cassini. Sur la feuille de Rivarennes et de ses environs, on distingue ainsi les écluses des moulins de Barreneuve et de Buchignoux.



Plan cadastral de 1840.



Extrait de l'Atlas de Trudaine.

Le plan cadastral de 1840 est le plus précis des trois. Ci-dessous, on aperçoit la maison du meunier mais le moulin était déjà tombé en ruine.

<sup>5</sup> ADI, 15 J 14 - *Chartrier de la Tour de Rivarennes* : Bail à ferme du moulin de Barreneuve du 26 août 1763

<sup>6</sup> Trois orthographes ont été rencontrées : Bechignoux, Béchignoux et Buchignoux.

<sup>7</sup> Ibid ADI, 15 J 14.

<sup>8</sup> Source : *Moulins du Berry*, Guillaume COTINAT.



## Les meuniers astreints à ne pas entraver le flottage sur la Creuse

Sous l'Ancien Régime comme au XIX<sup>e</sup> siècle, la Creuse était classée parmi les rivières navigables ou flottables. Dans son *Mémoire statistique du Département de l'Indre*, le préfet Dalphonse expliquait que si la Creuse n'était pas navigable en revanche elle était flottable<sup>9</sup>.

Les écluses des moulins barraient la rivière et les trains de flottage du bois devaient les franchir. Deux solutions se présentaient : la pratique d'une brèche temporaire dans la chaussée de l'écluse ou

l'équipement définitif de portes marinières. Quoiqu'il en soit le fonctionnement du moulin en était perturbé par la baisse des eaux.

Le flottage sur la Creuse, qu'on pratiquait en aval d'Argenton, fut plus actif durant la Révolution mais demeura habituellement fort limité en dehors de cette période.

L'administration centrale du département de l'Indre prit plusieurs arrêtés ordonnant la suppression des obstacles nuisant au flottage sur la Creuse, et, surtout, l'aménagement d'un pertuis de navigation à chaque écluse. Ces portes marinières devaient mesurer 3 toises (5,85 m) de large et 10 à 11 pouces (27-30 cm) de profondeur.[...] En réalité, beaucoup de moulins étaient dépourvus d'une véritable porte marinière. Les passages de trains étaient si peu fréquents que, lorsque l'un d'eux se présentait, on se contentait de pratiquer une brèche à la va-vite.<sup>10</sup>

Ci-contre<sup>11</sup>, est présentée la lettre que Berthias, meunier de Barreneuve, soutenu par les gens de Rivarenes, écrit au Comte de Milon, préfet de l'Indre, pour être autorisé à boucher la brèche pratiquée dans la chaussée de l'écluse pour le flottage du bois qui empêche son moulin de bien fonctionner.

Monsieur Le Comte

J'ai l'honneur de vous observer très humblement que le moulin de Barreneuve, commune de Rivarenes, situé sur la Rivière de Creuse, est vacant depuis quelques temps, sous le rapport d'une brèche qui a été faite à l'écluse pour la facilité du flottage. Je vous observe aussi Monsieur, que les habitants des environs sont à la veille sous le rapport de la sécheresse d'eau manquer sur tout des points où les moulins qui tournent y sont pour un point de farine.

C'est pour quoi j'ai besoin à votre bienveillance afin que vous plaise de me donner de boucher cette brèche pour avoir l'eau, afin de pouvoir occuper le moulin dans un temps de calamité. Et procurer aux hommes les attraits de première nécessité, vous promettant de la réparer aussitôt. Je suis que vous plaise m'en donner l'ordre pendant le temps ou préparera des matériaux pour y faire une porte marine.

accueillez favorablement ma demande. Je vous prie de ma croire avec respect.

Monsieur  
Votre très humble et  
très obéissant serviteur.  
Berthias

ADI, S 1151

Il obtint l'autorisation de boucher la brèche « pour le temps de la baisse exceptionnelle des eaux » en échange de l'engagement pris par lui d'aménager une porte marinière. Mais deux ans plus tard, celle-ci n'existait toujours pas. Finalement, le propriétaire du moulin [à qui incombe les frais] préféra laisser tomber son usine en ruine, plutôt que de déboursier les sommes nécessaires à la construction d'un ouvrage conforme aux normes édictées par les ingénieurs des Ponts et Chaussées<sup>11</sup>.

<sup>9</sup> Moulins du Berry, Guillaume COTINAT.

<sup>10</sup> Extraits des arrêtés de l'administration centrale du département de l'Indre sur la navigation de la Creuse des 7 fructidor an II, 21 prairial an VI et 13 messidor an VII cités par Guillaume Cotinat.

<sup>11</sup> Lettre du 10 juillet 1822 – ADI, S1161.

## ***Pain bis ou pain blanc***

Jusqu'en 1740, par décret royal, pour éviter la pénurie en temps de disette, il est obligatoire de ne passer le blé qu'une seule fois entre les meules. On va le moudre sans l'avoir nettoyé et on ne tamisera pas la farine à la sortie. Les moulins produisent alors un mélange grossier de farine et de son qui donnera un pain noir ou pain bis. Seuls les plus fortunés vannent les grains avant de faire moudre et sont équipés pour bluter la farine sortant du moulin. Ils obtiennent ainsi un pain blanc. Ce n'est qu'en 1822 que le meunier de Barreuve installe une « roue à bluter » dans son moulin, peu de temps avant l'arrêt de celui-ci.

## ***Rachat des fiefs et Révolution***

Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, la seigneurie de Rivarenes et les fiefs alentours passèrent aux mains des Savary de Lancosme. Cinq moulins en dépendaient, proches les uns des autres. Un seul suffira à satisfaire les besoins locaux : le moulin des Chézeaux. Usseau disparaîtra après 1740<sup>12</sup>, Buchignoux vers 1763<sup>13</sup>, suivi de La Forge. Suite au refus du châtelain de faire aménager un pertuis de navigation jugé trop coûteux<sup>14</sup>, le moulin de Barreuve s'arrêtera de fonctionner au cours des années 1820 puis tombera en ruine.

À la veille de la Révolution, les moulins appartenaient soit aux seigneurs laïcs soit au clergé. Ce dernier possédait de très nombreux moulins. Tous vont être vendus comme biens nationaux à partir du 1<sup>er</sup> février 1791<sup>15</sup>. Les biens d'émigrés, quant à eux, le seront à partir du 28 janvier 1794. Quelques meuniers purent acquérir leur outil de travail. François Cailleron, meunier et fermier aux moulins banaux de Saint-Gaultier avant la Révolution, acheta celui de Longefont sur la paroisse de Pezay-le-Joli et avec Sylvain Poitreau, également meunier, ceux de Saint-Gaultier et du Saulier à Chasseneuil.

## ***Meuniers et propriétaires de Barreuve***

<i>Date de l'acte de référence</i>	<i>Meunier</i>	<i>Date de l'acte de vente</i>	<i>Propriétaire</i>
1680 et 1695	Martin Macé		Charles de Forges
1760	François Bouchaud		Pierre de Forges de Chateaubrun
		26 janvier 1762	Jean-Baptiste Savary de Lancosmes
1765	François Cailleron ancien meunier de Buchignoux		
05 février 1782	François Cailleron († 10 juin 1807)		
1788	Gabriel Cailleron et François Cailleron (fils)	22 décembre 1788	Léon Crublier, écuyer, seigneur de Chandaire, Fougères
10 juillet 1822	Berthias		Mme Veuve Crublier Chandaire

<sup>12</sup> Saint Gaultier, Me Burat : bail à ferme du lieu du moulin d'Usseau du 30 juillet 1747 ; 2 E 8255.

<sup>13</sup> *Charrier de la Tour de Rivarenes* : bail à ferme du moulin de Barreuve du 26 août 1763. ADI, 15 J 14.

<sup>14</sup> Rapport sur le moulin de Barreuve du 25 mai 1820 et extrait de l'arrêté de la préfecture de l'Indre relatif aux travaux à effectuer aux moulins pour faciliter la navigation sur la Creuse, 18 août 1821.

<sup>15</sup> Ils ont été mis auparavant à la disposition de la Nation le 2 novembre 1789 et nationalisés par les décrets des 14 et 20 avril 1790.

# ÉTAT-CIVIL

## Naissances

GIRARD Louis 01/11/2021  
LAVENU Maëlys 06/04/2021  
LE MOING Raphaël 10/05/2021  
MANIGAUD Luce 27/07/2021  
PERROT Julia 23/07/2021  
PIVIN VANNIER Amélia 20/07/2021  
POIRON Léandre 14/08/2021



## Décès



AFCHAIN Bernard 18/07/2021  
BAUZERAND Michel 31/05/2021  
BOUCHARDON Marcel 04/08/2021  
LAMBERT Remi 30/07/2021  
MICHAUD née REVIRON Janine 03/09/2021  
MOSS Andrew 17/10/2021  
PROT Yves 12/05/2021  
RETAILLAUD Maurice 02/07/2021



# NOTES